

Lettre 52 – Mars 2023



Une manifestation relative au projet de loi « asile et immigration » est prévue pour le 25 Mars 2023. Que va devenir le projet de loi « asile et immigration » après les nombreux mouvements pour la loi sur les retraites ? Il est peu probable qu'elle agite les foules.

Michel Girard

CERCLES DE SILENCE	2
CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.....	3
Guadeloupe	3
Le Mesnil-Amelot.....	3
FRANCE.....	5
Sommet franco-britannique.....	5
France et Haïti.....	5
Décryptages du projet de loi asile et immigration	6
Vu par la Cimade.....	6
vu par Amnesty international	7
Vu par la Ligue des droits de l’homme	9
Bilan de L’ASSOCIATION nationale aux frontières pour les exilés.....	9
Bayonne	10
Bélâbre (INDRE)	10
Calais.....	10
Guadeloupe	11
Laillé (en Ille-et-Vilaine)	11
Mardyck	11
Nantes.....	12
Paris.....	12
Rennes.....	14
Saint-Brévin	14
Saint-Brieuc	14
Saint-Denis (93).....	15
Vigneux-de-Bretagne	15
MANCHE	15
MÉDITERRANÉE.....	16
SOS MEDITERRANEE (l’Ocean Viking).....	16
Le Géo Barents.....	17

UNION EUROPÉENNE.....	17
Victimes de la « nécrofrontière »	17
Belgique	17
Bulgarie.....	19
Croatie.....	19
Grèce	19
Italie	21
Vatican.....	24
EUROPE	24
Réflexion sur la crise structurelle.....	25
Frontex	25
Royaume-Uni.....	25
ASIE.....	28
Bangladesh.....	28
Jordanie	29
Pakistan	29
AFRIQUE	30
Corne d’Afrique	30
Côte d’Ivoire	30
Ethiopie	31
Guinée	31
Somalie.....	32
Tunisie.....	32
La Tunisie prend des mesures en faveur des étudiants et migrants subsahariens	33
AMERIQUE.....	34
Colombie.....	34
USA.....	34
Temoignage.....	35
Immigration. Le grand déni Le seuil, 192 pages, sortie 3 mars 2023	35
En toute liberté - Une radio pour la paix.....	35
La mode vient d’Afrique.....	36
Les oubliés	36

CERCLES DE SILENCE

Le Cercle de silence de **Cergy-Pontoise** a décidé d’une fréquence **trimestrielle** plutôt que mensuelle.

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

Une **mobilisation** partout en France **contre la loi Darmanin** est prévue le **25 mars 2023 !**

GUADELOUPE

Les Haïtiens représentaient la première nationalité placée au centre de rétention administrative (CRA) de Guadeloupe en 2022. Ils étaient 139, sur un total de 408 retenus. Parmi eux, 36 ont été éloignés vers leurs pays d'origine cette année-là. *"On est sur une continuité, voire sur une reprise post-covid, de ces éloignements"*, avance la responsable régionale de la rétention pour les Amériques et l'Océan Indien pour La Cimade. *"On n'a pas du tout vu de changements depuis le communiqué de l'ONU en novembre, les chiffres le montrent bien."* En 2019, avant la pandémie, 235 Haïtiens avaient été enfermés au CRA de Guadeloupe et 81 expulsés. En 2021, en plein covid, ils n'étaient plus que 40 enfermés et 8 expulsés. En 2022, les chiffres ont remonté avec 139 Haïtiens enfermés et 36 expulsés. *"Le renvoi forcé de personnes vers un endroit où elles risquent d'être persécutées, torturées (...) équivaudrait à un refoulement, ce qui est explicitement interdit par le droit international des réfugiés et des droits de l'homme"*, rappelle le HCR.

LE MESNIL-AMELOT

Après avoir annoncé, le 2 février 2023 (lettre 50), son retrait du centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, La Cimade organisait, jeudi 2 mars 2023, un rassemblement devant le CRA pour manifester leur soutien, pour dénoncer les conditions indignes en rétention et pour alerter sur les violations répétées des droits fondamentaux des personnes qui y sont enfermées. *« L'exercice de nos missions d'accès aux droits en CRA devient toujours plus difficile. A rebours des déclarations politiques considérant que les personnes en situation irrégulière disposent de trop nombreuses possibilités de recours, nous constatons chaque jour que l'accès à un recours effectif n'est pas garanti. Les personnes sont parfois expulsées illégalement avant même d'avoir vu un juge ou alors qu'elles ont demandé l'asile sur le territoire français ».*

Les revendications portées par La Cimade sont les suivantes :

- Respect du droit : nous demandons au ministère de mettre fin aux expulsions illégales de personnes avant leur audience devant le juge administratif ou avant la réponse de l'OFPRA sur leur demande d'asile. Nous demandons également le respect des décisions de justice par les préfetures.
- Fin de l'enfermement des personnes vulnérables : nous demandons au ministère de protéger les personnes vulnérables et de mettre fin à leurs placements en rétention, notamment pour les personnes ayant des troubles psychiatriques manifestes, les femmes victimes de violences conjugales et les mineurs.
- Libération des personnes non expulsables et de celles qui risquent pour leur vie ou leur liberté en cas de renvoi : ces personnes doivent bénéficier d'un droit au séjour en France.
- Fin des expulsions de personnes légalement protégées contre l'éloignement : parent d'enfant français, conjointe de Français, personne entrée en France avant l'âge de 13 ans, etc... Ces personnes doivent rester protégées contre l'expulsion comme la loi le prévoit actuellement.
- Fin des placements massifs et abusifs à l'isolement et du recours systématique à la force : les violences policières et l'impunité des personnes dépositaires de l'autorité publique doivent cesser.
- Fermeture de tous les centres et locaux de rétention et plus largement suppression de toutes les formes d'enfermement spécifiques aux personnes étrangères.

Depuis un mois, **l'absence de l'association se fait sentir**. *"S'il y avait La Cimade, j'aurais eu une chance de sortir d'ici, en passant par le tribunal administratif"*, s'attriste un détenu qui a des enfants en France. Pour l'heure, sa rétention est prolongée. Il ne sait pas si un vol sera programmé vers son pays d'origine, ni quand ; *"Ne nous oubliez pas !"*. *"Cela faisait un moment que les tensions montaient au Mesnil-Amelot. Mais en janvier 2023, il y a eu toute une série de dysfonctionnements"*, retrace le responsable nationale rétention de La Cimade. L'accélération des *"pratiques arbitraires"* de l'État *"se retourne contre nous"*. Quand une expulsion illégale est effectuée, les retenus peuvent se sentir trahis. *"On nous dit : 'C'est faux, ce que vous nous expliquez !' Cela crée des tensions au sein du CRA"*. *"Notre crédibilité s'en trouve atteinte, mise en cause"* dit le président de La Cimade.

À l'occasion de visites de parlementaires, des personnes retenues ont pu s'exprimer sur la difficulté accrue de faire valoir leurs droits depuis le départ de l'association.

Depuis son départ du Mesnil-Amelot, La Cimade a été reçue par la Direction générale des étrangers en France, ainsi que par la direction de la Police aux frontières. Plusieurs sujets ont été mis sur la table. Entre autres, ces éloignements illégaux, mais aussi les placements en rétention de personnes vulnérables. Au Mesnil-Amelot par exemple, une femme gravement malade soutenue tant bien que mal par ses co-retenues, vient d'être **libérée après deux mois au CRA**, grâce à une nouvelle expertise psychiatrique commandée par le juge des libertés et de la détention. En un mois, 11 éloignements illégaux ont été recensés. Parmi ces personnes, plusieurs avaient déposé une demande d'asile ou un recours suspensif auprès du tribunal administratif. D'autres relevaient de catégories protégées de l'éloignement. Par exemple, tel « *monsieur a été expulsé alors qu'il a des enfants en France, qu'il est marié ici et qu'il avait un recours au tribunal administratif* ». Un détenu est là depuis **"75 jours"** précisément. *"Hier, je suis passé devant le juge"*, dans l'annexe judiciaire présente dans le CRA. Peine perdue. *"De toute façon, là-bas, ils te disent : 'Bonjour, 15 jours !'"*, raille un détenu en référence à la dernière prolongation de 15 jours qu'il s'est vu prononcer. Il s'est donné comme surnom : "l'ancien". Cela fait **cinq mois** qu'il est ici, alors que la **durée maximale de rétention est de trois mois**. Il a voulu faire appel de cette énième prolongation. Mais **sans La Cimade, il a baissé les bras**. *"Ils m'ont dit de voir avec les policiers ici. Ils m'ont donné un numéro, mais chaque fois que j'appelais, ça ne répondait pas."* Le jeune homme regrette leur présence : *"La Cimade, ils nous expliquaient les jugements, ils nous prévenaient quand il y avait un vol. Maintenant, on ne sait plus rien. Je ne sais pas où en est mon dossier, ni quand je vais sortir"*. La personne est déférée devant un juge au bout de ses 90 jours de rétention. Elle reçoit alors une interdiction du territoire français (ITF). Il s'agit d'une décision juridique, et elle est immédiatement applicable. *"Les retenus sont jugés dans l'annexe. Ils font 24 heures de garde à vue, et on les ramène à l'intérieur du CRA"*, explique La responsable de l'équipe de La Cimade qui officiait jusqu'à début février dans le CRA. Une femme retenue a été contactée par téléphone pour prendre la parole depuis l'intérieur du CRA: « *Je travaille dans un cabinet médical. Je n'ai jamais eu des soucis avec la police, mais selon les autorités mon délit est de vouloir vivre et m'intégrer en France. Je ne comprends pas pourquoi je suis là... Ils vont m'expulser dans un pays que je ne connais presque pas* ».

À la sortie du CRA, les équipes de La Cimade parviennent à joindre par téléphone des retenues du bâtiment pour femmes. La voix d'une jeune femme, âgée de seulement 18 ans, se fait entendre par tous, grâce à une enceinte posée au milieu du rassemblement. *"On ne sait pas quand on aura un vol, quand on sera libérées... La Cimade était les seuls à nous aider ici."* La jeune femme raconte la solidarité entre co-retenues, pour pallier l'absence d'accompagnement juridique. *"J'aide une Albanaise qui vient d'arriver ici en utilisant Google Traduction. Personne ne parle sa langue. Elle ne comprend même pas où elle est"*, se désespère-t-elle. *"Je ne suis pas la Cimade..."*

<https://www.lacimade.org/manifestation-au-centre-de-retention-administrative-du-mesnil-amelot-la-cimade-reste-mobilisee-et-denonce-violations-repetees-des-droits-fondamentaux-des-personnes-enfermees/>

FRANCE

SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

Le 10 mars 2023 a eu lieu la rencontre entre le président de la république française et le premier ministre britannique. Le président français aborde le sujet de la lutte contre l'immigration irrégulière, évoquant *"le caractère partagé de nos responsabilités"*. *"Il s'agit d'agir ensemble mais aussi avec l'ensemble des Européens"*. Un accord a été trouvé, selon Emmanuel Macron, pour *"augmenter les capacités d'intervention et de surveillance"* afin de lutter contre l'immigration irrégulière.

Le Premier ministre britannique souhaite *"briser le modèle économique des organisations criminelles"* qui mènent les trafics d'êtres humains, faisant référence aux passeurs. Le Premier ministre, Rishi Sunak, évoque un *"niveau de coopération jamais vu"* dans la lutte contre l'immigration illégale. *"C'est un problème de migration mondial auquel nous assistons"*, dit Rishi Sunak, interrogé sur l'immigration illégale dans la Manche.

Immigration illégale : Londres augmente son financement à la France. *"Au cours des trois prochaines années, la contribution du Royaume-Uni à ce paquet sera de 141 millions d'euros en 2023-24, 191 millions d'euros en 2024-25 et 209 millions d'euros en 2025-2026"*. 500 agents supplémentaires vont patrouiller sur les plages françaises. Des drones et d'autres technologies de surveillance vont être mis en place pour augmenter le taux d'interception. Un **nouveau centre de rétention administrative** va être installé dans le Nord-Pas-de-Calais comme l'a confirmé le ministère de l'Intérieur. Le lieu reste à déterminer. Le président Emmanuel Macron a souligné que les deux pays voulaient *"avancer de concert"* dans la lutte contre l'immigration irrégulière tout en ayant *"conscience des enjeux humains"* et de *"l'extrême sensibilité de ces sujets"*.

Une nouvelle loi au Royaume-Uni sur l'immigration. La ministre britannique de l'Intérieur, Suella Braverman, avait annoncé mardi une nouvelle loi visant à durcir encore la législation sur l'immigration illégale.

https://www.francetvinfo.fr/monde/royaume-uni/direct-sommet-franco-britannique-a-l-elysee-emmanuel-macron-recoit-rishi-sunak-suivez-la-rencontre_5703299.html

FRANCE ET HAÏTI

En novembre, les Nations unies (HCR) ont appelé les États à suspendre **les renvois vers Haïti** en raison d'une aggravation de la crise sociale, politique et sanitaire dans le pays. *"La violence, et notamment les violences sexuelles, les enlèvements, les pillages et les barrages routiers opérés par des bandes armées, ainsi que la récente épidémie de choléra, ont exacerbé une situation humanitaire déjà très grave en Haïti"*, il s'agit de la *"pire situation des droits de l'homme et humanitaire depuis des décennies"*. Le collectif Migrants Outre-Mer (Gisti, Médecins du monde, La Cimade, Ligue des droits de l'Homme...), aux côtés d'associations guadeloupéennes, martiniquaises et guyanaises, dénonce le 16 février 2023, la poursuite de ces expulsions. Cela *"revient concrètement à précipiter les personnes concernées dans un contexte de violences généralisées où leur vie est en danger"*. Interrogé sur la poursuite de cette politique malgré les consignes des Nations unies, le ministère de l'Intérieur n'a, pour l'heure, pas répondu à nos questions. Quant au préfet de Guadeloupe, ses services nous indiquent qu'il *"ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet"*.

Le cas d'un jeune homme est symptomatique de cette politique menée par l'administration française vis-à-vis des Haïtiens. Il vit en Guadeloupe depuis l'âge de 9 ans. Aujourd'hui âgé de 22

ans, il est **menacé d'éloignement**. Sa mère est en situation régulière en France, de même que sa sœur, née en Guadeloupe. *"Il a eu son Bac avec mention 'assez bien'. Tout ce qu'il demande, c'est de pouvoir être régularisé"*, défend son avocat. *"On lui demande de retourner à Haïti, sans père, ni mère, ni aucune autre attache, je me demande bien dans quelles conditions il pourrait y vivre"*. La Cimade a saisi la Cour européenne des droits de l'Homme *"à plusieurs reprises"* ces derniers mois sur des renvois d'Haïtiens. Mais seule **une personne a obtenu que la Cour annule son expulsion**. En parallèle, les recours s'enchaînent auprès des tribunaux administratifs. Mais *"il n'y a pas de prise en compte de la crise actuelle en Haïti. C'est une volonté politique de poursuivre à tout prix les éloignements de ces ressortissants, sans prise en considération des risques."* Les Haïtiens placés au CRA de Guadeloupe proviennent, pour un grand nombre, de Martinique ou de Saint-Martin. En Martinique, *"ils arrêtent les gens dans la rue, ils les emmènent à l'aéroport, puis ils prennent contact avec la préfecture et leur font signer des obligations de quitter le territoire français (OQTF) pour les placer au local de rétention"*. Les personnes restent 48h au maximum dans ce local situé au niveau de l'aéroport. Puis, elles sont transférées en Guadeloupe. Un avocat intervient à ce moment-là, pour éviter les transferts. Il parvient régulièrement à en annuler, *"parce qu'il y a de nombreux vices de procédures"*. Mais quand bien même ces Haïtiens ne sont pas transférés, ils demeurent avec une OQTF, assortie d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF). Ces mesures les empêchent d'émettre de nouvelles demandes de séjour. En théorie, la préfecture a le pouvoir de lever ces décisions. Mais en pratique, elle *"fige les choses"*. **Nombre d'Haïtiens, ni expulsables ni régularisables, se retrouvent donc dans une "situation de blocage généralisée"**. *"Le droit d'asile pour les Haïtiens, c'est extrêmement rare"*. Il existe diverses façons d'obtenir un droit au séjour : la demande par le travail ou encore l'admission exceptionnelle à titre humanitaire... Mais pour ces catégories, *"la préfecture a un pouvoir discrétionnaire qu'elle utilise amplement en défaveur des étrangers"*. Ainsi, *"cela devient aussi de plus en plus difficile d'obtenir des titres de séjour pour enfants malades"*. Une Haïtienne récemment défendu devant la Cour nationale du droit d'asile : *"Elle avait subi un viol en réunion en Haïti. Nous avons apporté des témoignages de l'hôpital sur place. Ainsi que l'attestation d'un psychiatre très reconnu en Martinique sur son syndrome de stress post-traumatique"*. La CNDA a refusé de lui accorder l'asile. Une demande d'admission exceptionnelle avait ensuite été émise. Là encore, sans succès. *"Si elle, elle ne peut pas avoir cette admission pour raisons humanitaires, alors je me demande qui peut l'avoir"*. On parvient parfois à obtenir des rendez-vous avec la préfecture de Martinique pour faire avancer certaines situations, en particulier celles de femmes, avec ou sans enfants. *"On demande un traitement plus humain de ces dossiers" et "que soit prise en compte la situation actuelle en Haïti"*. Bilan ? *"En fait, les dossiers n'avancent pas. Par conséquent, la régularité de ces rendez-vous s'étiole. Auparavant, ils avaient lieu tous les trois mois. Aujourd'hui, plutôt tous les six mois. En attendant, les délais s'allongent en préfecture. Contactée sur ces enjeux, la préfecture de Martinique n'a pas donné suite à nos demandes. "On dit clairement aux gens qu'ils n'auront pas de réponse avant un ou deux ans..."*. La France poursuit sa politique de rétention des Haïtiens et a déjà expulsé au moins 12 ressortissants vers leur pays d'origine depuis novembre 2022.

DECRYPTAGES DU PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION

Vu par la Cimade

La Cimade, présente le 03 mars 2023, un Décryptage du projet de loi asile et immigration.

Le nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration intitulé « projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » qui sera prochainement débattu au Parlement, s'inscrit dans la lignée d'une frénésie législative sur ce sujet, avec plus de 20 lois en près de 40 ans. À chaque nouveau gouvernement son projet de loi sur l'immigration, et à chaque nouveau projet de loi des restrictions de droits supplémentaires pour les personnes étrangères. Car la philosophie sur laquelle repose le texte, faussement présenté par le gouvernement comme « équilibré », demeure bien marquée

par l'idée qu'il faudrait à tout prix continuer à freiner les migrations des personnes exilées jugées indésirables, par un renforcement continu des mesures sécuritaires et répressives. Au mépris de la réalité de notre monde dans lequel les migrations vont continuer à occuper une place croissante. Au risque de nouveaux drames sur les routes de l'exil. À rebours d'une vision fondée sur la solidarité et l'hospitalité, qui ferait pourtant honneur à notre humanité commune. Au lieu de cela, le texte, très centré sur les mesures d'expulsion du territoire, vise à criminaliser et à chasser celles qui, parmi les personnes étrangères, sont considérées comme indésirables par le gouvernement. La notion de menace à l'ordre public y est instrumentalisée pour faire tomber les maigres protections contre le prononcé d'une mesure d'expulsion. Et lorsqu'elles ne sont pas expulsées, les personnes sont placées dans des situations de précarité administrative, avec l'ajout de conditions supplémentaires pour accéder à un titre de séjour plus stable ou pour le faire renouveler.

Sous couvert de simplification des règles du contentieux, les délais de recours sont raccourcis, les garanties procédurales amoindries. Et pour réduire la durée de la procédure d'asile, le fonctionnement de l'OFPRA et de la CNDA sont profondément modifiés, avec un risque d'affaiblissement de ces instances de protection. Quelques mesures sont présentées comme étant protectrices pour les personnes migrantes ou à même de favoriser leur intégration. Mais elles sont, au mieux, insuffisantes pour répondre aux enjeux d'accueil des personnes migrantes – comme la régularisation limitée à des besoins de main d'œuvre – ou à la nécessaire protection des enfants – comme l'interdiction partielle de l'enfermement des enfants en centre de rétention. Quand elles ne sont pas dangereuses et contre-productives, comme l'exigence d'un diplôme de français pour l'obtention d'un titre de séjour pluriannuel.

Au-delà du texte en lui-même, le climat dans lequel il va être examiné est particulièrement inquiétant. Un climat délétère alimenté par les propos d'un ministre de l'intérieur qui porte un discours très stigmatisant sur les personnes étrangères, en mettant l'accent sur la délinquance et les difficultés d'intégration. Et un gouvernement qui a fait le choix d'attiser les peurs et les tensions, plutôt que d'adopter un discours positif et rassurant sur les migrations, afin de favoriser la cohésion sociale.

Pourtant une autre politique migratoire est possible, fondée sur l'accueil et la solidarité, le respect des droits et de la dignité des personnes. C'est au nom de ces valeurs que La Cimade rejette fermement ce nouveau projet de loi répressif.

<https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2023/03/Decryptage-projet-de-loi-asile-et-immigration-La-Cimade-3-mars-2023.pdf>

vu par Amnesty international

Depuis 30 ans, les textes relatifs à la politique migratoire de la France se succèdent et ont toujours les mêmes conséquences : **le recul des droits des personnes exilées** et la détérioration de leurs conditions d'accueil. Le nouveau projet de loi "*asile et immigration*" est débattu au Sénat. Notre inquiétude ? Une énième réforme visant à **examiner les demandes d'asile plus rapidement pour pouvoir expulser plus vite**. Encore une fois, l'objectif affiché d'efficacité et de simplification des procédures relatives aux demandes d'asile l'emporte sur le respect des droits des personnes. Les dernières actualités illustrent les conséquences, trop souvent dramatiques, des politiques migratoires actuelles : les expulsions de campements à répétition, parfois avec violence et destructions des biens des personnes exilées ; les dysfonctionnements et atteintes aux droits dans la zone d'attente de Toulon, où ont été débarquées les 234 rescapés de l'Ocean Viking ; l'accord franco-britannique signé le 14 novembre 2022 qui renforce les systèmes de surveillance policière le long de la Manche sans trouver de solutions pour éviter de futurs naufrages ; les révélations sur l'absence d'intervention des secours lors du naufrage du 24 novembre 2021, qui avait vu périr 27 personnes dans la Manche. Le système d'asile en France dysfonctionne depuis de nombreuses années, malgré la **succession des réformes** : difficultés pour les demandeurs d'asile d'avoir un accès effectif au travail, impossibilité de demander l'asile aux frontières terrestres, nombre important de personnes qui sont contraintes de vivre à la rue - pour ne citer que ces problèmes. Cela fait plus de vingt ans que ces problèmes existent, à des degrés

divers. Ce projet de loi ne **semble pas répondre aux enjeux actuels en termes de migrations**. Les mesures envisagées par le gouvernement risquent de **rogner encore davantage les droits des personnes** étrangères : droit d'asile, droit à mener une vie privée et familiale normale, droits de l'enfant, droits à un procès équitable...

La nouvelle réforme pourrait prévoir d'**automatiser la notification d'une OQTF** pour toutes les personnes qui voient leur demande d'asile rejetée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA). Comble de l'absurdité, cette OQTF ne pourra pas être exécutée tant que leur recours n'aura pas été examiné. L'OQTF est la principale mesure utilisée par les préfetures pour expulser une personne étrangère du territoire français. En 2020, plus de 108 000 OQTF ont été prononcées en France, un record en Europe. Outre la décision obligeant la personne à quitter le territoire français, deux autres décisions sont prises en même temps : Une décision relative au délai de départ volontaire : La préfeture peut accorder à la personne un délai pour quitter la France par ses propres moyens – généralement 30 jours – ou refuser de lui laisser ce choix – sans délai de départ volontaire. Une décision relative au pays de destination : la préfeture doit préciser le pays dans lequel la personne doit retourner. Il s'agit en général du pays dont il a la nationalité. Un élément essentiel du droit d'asile est la protection contre l'expulsion dans un pays où la personne risque la persécution, la torture ou des mauvais traitements (principe du non-refoulement). Aujourd'hui, certaines personnes peuvent être expulsées alors que leur demande d'asile n'a pas fait l'objet d'une réponse définitive : la préfeture prononce une OQTF dès le rejet de la demande par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) sans attendre la réponse de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) sur le recours des intéressés. C'est par exemple le cas des personnes qui proviennent de pays considérés comme « sûrs » par la France. En 2021, 630 personnes provenant de pays dit « sûrs » ont été reconnues réfugiées par l'OFPRA. Le risque de refoulement est donc réel. Les OQTF signifient : **« merci de quitter le territoire français, mais pas tout de suite ! »**. Absurde. Les conséquences seront : 1) L'augmentation des risques de refoulement pour les personnes qui n'auraient pas pu déposer un recours dans les temps ; 2) La complexification des démarches car il faudra faire deux recours dans des délais très restreints : un contre le rejet de l'OFPRA, l'autre contre l'OQTF. 3) La notification d'une OQTF à des personnes qui seront reconnues comme réfugiées par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). La procédure d'**asile** a normalement pour but **d'éviter le renvoi d'une personne dans un pays où sa vie ou sa sécurité est menacée**. Si l'on réduit les délais et que l'on renvoie les personnes avant d'avoir terminé l'examen de leur demande d'asile, le droit français devient totalement défaillant. Cette prise de risque est **humainement inacceptable et juridiquement contestable**. Elle constitue également une absurdité qui ajouterait de la complexité à la procédure et générerait toujours plus d'angoisse chez les demandeurs d'asile.

La réforme prévoit par ailleurs la généralisation du **juge unique** à tous les recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), sauf en cas de « *difficulté sérieuse* ». Aujourd'hui, la décision de la CNDA est le plus souvent prise par **une formation collégiale de trois juges** pour les procédures normales et un juge pour les procédures accélérées. La généralisation du juge unique **priverait** de nombreuses personnes de la **garantie d'être entendues** par une formation collégiale de trois juges. La présence d'une personne qualifiée, nommée par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), parmi les trois juges fait aujourd'hui la spécificité de la CNDA. C'est **un acquis précieux car beaucoup ont une expertise sur les pays d'origine**, qui permettent de mieux comprendre les raisons de la persécution des demandeurs d'asile. Une telle décision, qui a un impact direct sur la vie des gens, ne devrait jamais être prise par un seul juge. La présence de trois juges y compris celui nommé par le HCR, fonctionnement collégial actuel, permet de croiser les regards, les compétences et expériences, et limiter l'impact des représentations pour juger de la crédibilité et la cohérence du récit. Les personnes qui demandent l'asile jouent leur vie à ces audiences.

Nous demandons par ailleurs que dans ce texte figure **l'interdiction stricte de l'enfermement des enfants en centre de rétention et en zone d'attente**, en France métropolitaine

et Outre-mer. La France a été **condamnée à de nombreuses reprises par la Cour européenne des droits de l'Homme** pour l'enfermement des enfants pour des raisons administratives. Aucun enfant ne devrait être enfermé : jamais, nulle part. Les effets traumatisants de la détention, notamment sur des enfants, ont été prouvés à maintes reprises. Pourtant, le gouvernement prévoit l'interdiction de l'enfermement des enfants de moins de 16 ans, pour raisons administratives, et non **pour tous ceux qui ont moins de 18 ans comme nous le demandons**.

La désinformation et les clichés xénophobes, qui bénéficient aujourd'hui en France de relais inédits, aboutissent à ce que **les migrations ne soient vues que comme une menace et un mal à combattre**, ce qui est intolérable. Au-delà de ces nouvelles mesures, **nous regrettons les dérives sémantiques** de ces dernières semaines – qu'il s'agisse de propos tenus par des personnalités de l'opposition, de la majorité, ou du gouvernement -. Elles ont abouti à **une stigmatisation supplémentaire** des personnes sous OQTF, sans mentionner que ce sont des décisions administratives qui n'ont rien à voir avec une sanction pénale. L'accueil des personnes ukrainiennes a montré qu'il était possible de lever de nombreux obstacles, aux frontières, mais aussi dans l'accueil : accès au travail, à l'hébergement, à l'éducation. **Une politique migratoire respectueuse de la dignité des personnes et de leurs droits fondamentaux est possible**.

<https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/la-criminalisation-des-migrants-etrangers>

Vu par la Ligue des droits de l'homme

Le projet de loi conduit à une négation radicale des droits fondamentaux des personnes migrantes. Il a pour objectif de graver dans le marbre et de radicaliser les pratiques préfectorales arbitraires et répressives : systématisation des obligations de quitter le territoire français (OQTF) et des interdictions de retour sur le territoire français (IRTF), dans la suite des instructions déjà prises pour augmenter les assignations à résidence et le nombre de centres et locaux de rétention administrative. Le projet s'inscrit délibérément dans une vision utilitariste et répressive dont témoigne **l'obsession des expulsions** et l'inscription des sans-papiers au fichier des personnes recherchées. Les personnes migrantes sont déshumanisées et considérées uniquement comme de la main d'œuvre potentielle, qui n'a droit qu'à des propositions de **régularisations précaires, limitées aux métiers dits "en tension"**. Alors que la dématérialisation prive de l'accès au séjour de nombreuses personnes étrangères, le droit du séjour et le **droit d'asile vont être encore plus restreints**. Le projet prévoit des moyens pour empêcher d'accéder ou de rester sur le territoire, au lieu de les utiliser pour accueillir dignement celles et ceux qui fuient la guerre, les persécutions, la misère ou les conséquences du dérèglement climatique...

Les droits protégés par les conventions internationales sont de plus en plus bafoués (asile, droit de vivre en famille, accueil des femmes et des personnes LGBTIA+ victimes de violences...) y compris ceux des enfants (enfermement, non-respect de la présomption de minorité, séparation des parents...). Les droits des personnes étrangères sont de plus en plus précarisés. Cette réforme qui, si elle était adoptée, accentuerait encore le fait que les étrangers en France sont considérés comme une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.

<https://www.ldh-france.org/appele-contre-limmigration-jetable-et-pour-une-politique-migratoire-daccueil/>

BILAN DE L'ASSOCIATION NATIONALE AUX FRONTIERES POUR LES EXILES

Bilan de 2022 : Des mineurs, sont quotidiennement refoulés. Les personnes qui tentent de traverser les frontières intérieures terrestres font l'objet de contrôles discriminatoires, et de procédures expéditives et irrégulières en violation de leurs droits. Les refoulements peuvent être précédés de privation de liberté sans cadre légal. Des mineurs isolés sont encore refoulés. Les

personnes souhaitant demander l'asile n'ont bien souvent pas la possibilité de formuler leur demande, faute d'interprète.

BAYONNE

Un Ivoirien de 31 ans a été jugé, mardi 7 mars 2023, par le tribunal judiciaire de Bayonne, suspecté d'être le **chef d'un vaste réseau de passeurs** de migrants illégaux. Il a été **arrêté et extradé d'Espagne** la semaine dernière. L'homme est déjà connu de la justice française puisqu'il avait été condamné à 8 mois de prison ferme l'an dernier, une peine assortie d'une interdiction du territoire français de 5 ans. Le suspect était basé dans la province du Guipúzcoa, dans le Pays Basque, au nord de l'Espagne. Il s'appuyait sur un groupe de chauffeurs chargé de transporter les migrants entre Irun et Bayonne, deux villes séparées d'une quarantaine de kilomètres. Il a été condamné à **trois ans de prison ferme et à une interdiction définitive du territoire français**, pour avoir organisé le passage de 247 migrants entre mars 2020 et décembre 2021 à la frontière franco-espagnole. Les trois ans de prison ferme ont été justifiés par le tribunal par cette absence de reconnaissance des faits ; mais aussi par la caractérisation de "*bande organisée*", ainsi que par des faits d'abus de la précarité des exilés. Le procureur de la République a estimé que le prévenu "*était organisateur du trafic d'êtres humains, mais aussi rabatteur*".

BELABRE (INDRE)

Le conseil municipal de la commune de Bêlâbre, 980 habitants, a en effet approuvé le 9 février 2023 (13 voix pour, 2 voix contre) la cession pour 40.000 euros de l'ancienne chemiserie (devenue friche industrielle), à l'association Viltais ouvrant la voie à la création de ce centre d'accueil pour demandeurs d'asiles qui pourrait à terme abriter jusqu'à 38 personnes qui passeront six à huit mois dans le centre. Les opposants à ce CADA dénoncent une décision prise en catimini, et s'inquiètent des "*conséquences sur le niveau de l'école*", sur "*la vie des commerces*", sur "*la valeur de l'immobilier*", ou encore sur "*la sécurité de la population*". "*Les habitants de Bêlâbre vont se voir imposer l'arrivée de migrants sans la moindre concertation*". Aux cris de "On est chez nous", les manifestants ont vigoureusement marqué leur opposition à ce projet. L'une des manifestants déclare, "*avoir peur*" et ne veut pas "*de personnes à la charge de la société*" dans le village. Un avocat parisien, habitué des plateaux télé de CNews a brièvement pris la parole pour soutenir ce mouvement d'opposition et appelé à la mise en place d'un référendum local sur ce projet. Des militants du Rassemblement national de l'Indre étaient également présents. A quelques mètres seulement des opposants au projet, des pro CADA sont venus manifester eux aussi pour apporter leur soutien au projet et à la municipalité. "*Ce ne sont que 38 humains. En fait, c'est juste qu'il ne faut pas oublier. Ce sont des humains qui fuient leur pays à cause de la misère, de la guerre.*" L'un souligne un aspect plus économique et des espoirs de redynamisation de la commune. "*C'est quand même un projet qui va s'élever à 1,2 million d'euros, qui va apporter quand même du travail dans le coin. Et puis, avoir 38 personnes de plus, ça ne sera pas négligeable rien que pour les commerces, pour la vie. Peut-être que parmi eux, il y aura un médecin !*". "*il ne faut pas avoir peur de l'inconnu, il faut apprendre à vivre avec des personnes qui viennent d'autres horizons, d'autres religions*". "*Je demande à la population de faire confiance au conseil municipal qui a pris cette décision, parce que c'est un vrai projet humain*, conclut le maire, qui envisage de monter des projets culturels, éducatifs, solidaires en lien avec les demandeurs d'asile. *Je porte ce projet parce que je crois que le territoire pourra vivre avec ce centre, je le fais pour le bien de mon village*".

CALAIS

Fin 2020, la mairie de Calais avait installé des **rochers** sur une zone alors occupée par les associations qui venaient en aide aux migrants ; en mars 2021, un camp, près de Calais, avait été remplacé par d'imposants **rochers** ; à l'été 2022, des **rochers** avaient déjà été déposés près de la place qui servait jusque-là de zone de distribution pour les associations. En septembre 2022, des centaines de tonnes de **rochers** avaient été déposées sur les quais du Danube et de la Meuse, deux voies situées non loin de la gare. La maire avait défendu ces installations chiffrant le budget de cette pose de rochers

à 45 000 euros. *"Si on ne veut pas de campements gênants en centre-ville, je me dois d'agir"*, avait-elle soutenu, invoquant des plaintes de riverains, *"un sentiment d'insécurité"* et *"d'insalubrité"*. *"L'État dit que les personnes exilées coûtent cher mais c'est complètement hypocrite quand on voit les sommes qui sont dépensées pour les empêcher de s'installer et empêcher les associations de leur venir en aide"*, avait alors réagi la coordinatrice de Human Rights Observers (HRO),

Mercredi 1er mars 2023, dans la matinée, des camions installent **des dizaines de rochers au niveau du quai Andrieux**, et une voiture de police est présente pour sécuriser l'opération. C'est ici que l'ONG « Calais Food Collective » a installé **une cuve d'eau**, destinée aux personnes exilées présentes dans le centre-ville. En ce moment, chaque jour, *"une trentaine de personnes viennent ici"*. En plus de l'eau, chaque samedi et dimanche, Calais Food Collective organise sur ce quai des distributions de nourriture. Dans la semaine, d'autres associations assurent une distribution de repas et de tentes non loin de là, sur un parking. Le passage vers le quai est bloqué. Les rochers s'alignent sur le terre-plein et **empêchent tout véhicule d'accéder** à la cuve. *"Ils ont bloqué le chemin qui y mène. La cuve est toujours là, mais on ne peut pas venir la remplir en eau"*. Or chaque jour, des bénévoles venaient remplir cette cuve, afin de répondre aux besoins des quelques personnes survivant dans le centre-ville. *"Les expulsions sont quotidiennes, parfois très violentes. Généralement, c'est le temps d'une nuit ou deux. Les gens ne restent pas"*. Les personnes migrantes dorment sous des ponts, *"pour s'abriter de la pluie et du vent"*. Mais là aussi, les autorités ont installé des **rochers**, empêchant l'accès à cet emplacement pour les nuits à venir. Contactée au sujet de ces installations de rochers, la mairie de Calais n'a, pour l'heure, pas répondu.

GUADELOUPE

A la suite d'un recours porté par la Cimade et ses partenaires, le tribunal administratif de Basse-Terre, faisant suite à la décision du Conseil d'Etat du 3 juin 2022, a ordonné, le 11 octobre 2022, à la préfecture de Guadeloupe, la **mise en place d'une alternative à la prise de rendez-vous en ligne**. Or, nous constatons que la sous-préfecture continue de **refuser d'enregistrer des dossiers reçus par courrier**, en renvoyant les usagers à une prise de rendez-vous en ligne, alors même que cette démarche reste impossible ou presque. Ces refus d'enregistrement ont des conséquences graves pour les personnes étrangères en Guadeloupe qui se retrouvent dans l'impossibilité d'entamer des démarches de régularisation.

<https://www.lacimade.org/le-depot-des-demandes-de-titre-de-sejour-toujours-bloque-par-la-sous-prefecture-de-pointe-a-pitre-en-depit-des-decisions-de-justice/>

LAILLE (EN ILLE-ET-VILAINE)

Une Haïtienne, âgée de 4 ans est arrivée en **août 2013** dans une famille de Laillé. Depuis, ses parents adoptifs, se sont battus pour qu'elle obtienne la nationalité française. Refus du parquet, recours, mobilisation inédite du maire de Laillé, le parcours du combattant pour obtenir la régularisation de Lola prendra parfois des formes rocambolesques... et qui trouvera son dénouement après avoir résolu un bête problème de format de document ! *"Ce qui posait principalement problème, c'est finalement une banale histoire de format de document. Les documents haïtiens n'étant pas au même format qu'en France, une fois photocopiés, les signatures et tampons étaient masqués. Notre avocat est venu à l'audience avec les documents originaux et cela a tout changé"*. Finalement, elle obtient la nationalité française le 15 **octobre 2021**, sa mention dans le livret de famille le 16 août 2022 et sa **carte d'identité le 12 novembre 2022**. La mairie de Laillé a organisé le samedi 4 mars 2023 une cérémonie officielle, épilogue heureux d'un véritable parcours du combattant.

MARDYCK

Mardyck est située entre Grande-Synthe et Loon-plage, est une nouvelle zone, indiquée par le Port de Dukerque où se sont déplacés les personnes expulsées précédemment. Une zone **limitée, trop petite**, avec un long chemin d'accès de 500 mètres à sens unique qui depuis a été labouré le 23/02/23. Les anciens lieux de distribution ont eux aussi **été labourés : situation, intolérable et**

indigne, organisée par l'Etat. Ni eau potable, douches, sanitaires, absence de distribution de repas, non-accès au droit, propositions de mises à l'abri inadaptées, absence de collecte des déchets... Cette situation sur la zone du Port dure maintenant depuis 14 mois – depuis les expulsions d'octobre et de novembre 2021 des alentours du hangar de la Sécherie à Grande Synthe – contraignant les personnes à vivre sous des tentes, éloignées de tout : il faut parcourir 5 km pour accéder aux transports en commun et aux premiers magasins, et plus de 16 km pour se rendre au centre de santé le plus proche. Dans ces conditions, la présence des associations, qui interviennent uniquement pour pallier les carences de l'Etat, est indispensable. Le campement est situé sur une plaine marécageuse, classée zone SEVESO – dont nous avons été témoin de la **dangerosité** le 20/02/2023 quand un incendie dans une usine de produits chimiques a provoqué la formation d'un nuage de chlore sans que rien ne soit fait pour protéger les personnes. À n'importe quel moment, les personnes exilées peuvent se retrouver **enfermées à l'intérieur** si les grilles d'accès au chemin principal du camp venaient à être fermées. Le lieu d'intervention des associations est **trop étroit et lui aussi enclavé**. A plusieurs reprises des associations se sont retrouvées coincées, sans possibilité de faire demi-tour ou d'évacuer lorsque nécessaire. Enfin, le manque d'issues de secours assez larges représente un réel danger en cas d'urgence pour permettre aux services de secours d'intervenir. Les associations qui interviennent au quotidien en soutien des personnes survivant sur les campements du Dunkerquois, dénoncent **l'abandon de l'État et des autorités locales**, et la mise en danger des personnes. Elles rappellent que les expulsions à répétition et l'enclavement du camp ne font que renforcer la dépendance des personnes exilées par **leur précarisation**. Elles demandent à l'Etat de prendre ses responsabilités et de mettre enfin un terme aux violations des **droits fondamentaux** et de répondre aux besoins vitaux des personnes.

<https://utopia56.org/dunkerquois-letat-enclave-et-isole-les-personnes-exilees/>

NANTES

Dans son arrêt rendu lundi 27 février 2023, la cour d'appel de Rennes a jugé qu'une jeune Guinéenne, en seconde professionnelle au lycée Talensac, à Nantes était mineure. Elle avait fui son pays à l'âge de 13 ans après avoir appris que **son père voulait la marier**. Depuis son arrivée en France en 2018, elle se bat pour faire reconnaître sa minorité. En juillet dernier 2023, une juge des enfants, au tribunal de Nantes. La cour d'appel de Rennes a jugé que son **acte de naissance validé par une juridiction guinéenne** et le consulat de Guinée en France, était conforme. La cour, lui a donné raison et la cour d'appel de Rennes vient de confirmer cette décision, déboutant ainsi le conseil départemental de Loire-Atlantique qui avait fait appel. La jeune fille, qui fête ses 18 ans, a déposé une demande **de titre de séjour** et, *"tous les feux sont au vert"* car elle est *"bien intégrée socialement et elle se prépare à faire un métier en tension, soit aide-soignante, soit avec des jeunes enfants."*

PARIS

250 personnes étaient réunies à Paris, samedi 4 mars 2023, pour manifester **contre la loi asile et immigration**. Le rassemblement a été organisé à l'appel du collectif "Uni.es contre une immigration jetable", créé en janvier 2006 en réaction à un projet de réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) mené par Nicolas Sarkozy. Le cortège, rythmé par les djembés, appelle à la fermeture des centres de rétention, il se déplace en disant : *"Donnez les papiers", "Les préfectures, les OQTF, la loi Darmanin... On en a marre !" ou encore "Ouvrez les frontières"*. livreur pour une plateforme de livraison à domicile, un Malien installé en France depuis 2018, regrette que son métier ne soit pas concerné par les titres de séjour *"métiers en tension"*. *"Pourtant, je travaille tous les jours. Pendant les confinements, nous avons travaillé, nous avons tout donné pour les Français"*. *"Rien n'est prévu (dans la loi) pour faciliter l'accès aux préfectures"*, gronde une Camerounaise de 53 ans qui ne parvient pas à obtenir un rendez-vous pour faire sa demande de titre de séjour. Logée dans un hôtel grâce au 115, le Samu social de Paris, elle n'attend qu'une chose : pouvoir rejoindre un foyer ou obtenir son propre logement. *"Je suis « aide à*

*domicile », j'ai des fiches de paie et la volonté de travailler, mais cela fait 5 ans que je suis en France et rien n'avance". "Alors que nous avons applaudi ces femmes à nos fenêtres durant la pandémie !", réagit une femme dans le cortège en entendant son histoire. Derrière les sans-papiers, se trouvent des ONG et associations. La Cimade, La Ligue des droits de l'Homme, des syndicats d'avocats et d'autres organisations, tous ont leurs griefs contre cette loi qui "**fait peser une épée de Damoclès sur la tête de chaque étranger**", selon « la Marche des solidarités ». Pêle-mêle, chacune des organisations **dénoncent un aspect différent de la loi**. Sur la **régularisation des métiers dits "en tension"**, Syndicat Sud, réclame, avec FSU et Solidaires, un **titre de séjour de plein droit** pour tous les travailleurs. Une demande saluée par le Collectif des travailleurs sans papiers de Vitry. Accompagné de dizaines de camarades habitués de ces manifestations, il compare les conditions de travail des **sans-papiers à "de l'esclavage moderne"**. "En gros, on va nous autoriser à faire seulement des métiers difficiles sans conditions de travail correctes. Et en plus, si on change de métier ou qu'on évolue dans une entreprise, on prend le risque que notre carte de séjour ne soit pas renouvelée", tempête-t-il. Une avocate, coprésidente de la commission étrangers du syndicat des Avocats de France, regrette une loi qui se fait "**au détriment des demandeurs d'asile et d'une justice de qualité**". "Avoir recours au juge unique à la Cour nationale du droit d'asile est une perte", estime-t-elle, soulignant l'importance de conserver un membre du Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) dans cette instance. "**Plus le temps passe et plus le climat répressif en France est intense**".*

D'autres marches avaient aussi lieu, samedi, dans toute la France comme **à Marseille, Lyon, Metz, Nancy, Bordeaux, Toulouse ou Perpignan**. Et d'ores et déjà, le collectif appelle à une nouvelle **journée de mobilisation le 25 mars prochain**.

Près de l'Arc de triomphe, chaque nuit, environ **70 personnes**, des femmes seules et des familles, trouvent **refuge dans un parking parisien**. Prêté durant six mois par un particulier à l'association Utopia 56, ce lieu sert de refuge à des personnes venant d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb mais aussi du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. "*Ce dispositif fonctionne en parallèle de notre accueil en hébergement solidaire par des citoyens*". Chaque jour, en fin d'après-midi, les femmes et familles retrouvent l'association près de l'Hôtel de Ville de Paris avant d'être accompagnées sur le lieu, qui ne sert que d'endroit pour passer la nuit. "*Le parking ferme la journée. Les personnes partent tous les matins et vont le plus souvent à l'accueil de jour*", ajoute le coordinateur. Trois salariés de l'association sont dédiés à ce lieu d'accueil qui disposent de tentes et de matelas, d'une petite cuisine, de l'électricité, de sanitaires et d'un espace pour enfants. "*C'est loin d'être une réponse formidable pour ces personnes à la rue*", mais "*le but de cet endroit, c'est essayer avant tout de les mettre en sécurité et qu'elles aient un endroit 'chaud'. Ce n'est pas chauffé, mais il fait entre 15 et 20 degrés dans l'espace, bien plus qu'à l'extérieur*". L'occupation du lieu, qui est aussi une réponse à la saturation du 115, le Samusocial, se terminera fin avril 2023, une fois les six mois expirés. Et l'association est en quête de nouvel espace de ce type. "*On est vraiment à l'écoute de ce genre de solution. On peut donner du sens à des lieux qui restent vides durant un temps donné*". L'ONG appelle l'État à "*mettre les moyens, aussi petit soient-ils, pour rendre la dignité à ces personnes, car des solutions existent*". L'association estime également que ce genre de lieu met à l'abri des personnes sans cesse "*repousser*" en dehors de la capitale. "*Il y a une pression policière pour démanteler les campements et invisibiliser les personnes qui est très forte. Les gens se cachent de la police, ne se rassemblent plus*".

La Ville de Paris vient d'installer des migrants, Rue Descartes, juste derrière le Panthéon (Ve), dans le super logement duplex de 120 m², récupéré à l'ex-ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement. Ce logement fait partie des sept « **appartements escale** » de la capitale, **centres d'hébergement d'urgence soutenus financièrement par la Ville et l'État**. Ils accueillent, presque à titre gracieux, via des baux de six mois, des jeunes migrants LGBT sans domicile, qui ont dû fuir leur pays d'origine à cause de persécutions liées à leur orientation sexuelle. L'un des quatre nouveaux locataires, venu d'Afrique au terme d'un voyage compliqué via la Russie, étudiant en doctorat, 26

ans, gay, demandeur d'asile, se disait « *content d'avoir un toit sur la tête* ». « *C'est bien que cet appartement soit à destination des personnes en grande précarité.* »

<https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-des-migrants-lgbt-dans-lancien-hlm-dore-de-jean-pierre-chevenement-07-03-2023-IODAKYG545EOXHGLGDYTFXKDFQ.php>

RENNES

Mardi 28 février 2023, 40 migrants étaient expulsés à la demande de la mairie, d'un gymnase dans lequel ils se trouvaient depuis quatre mois. Ils se retrouvent sur le trottoir sans savoir où ils dormiront le soir suivant. Direction l'université de Rennes 2, avec le soutien de l'assemblée générale des étudiants. La présidence leur a demandé de quitter les lieux le vendredi. Ils se replient dans la maison de quartier de Villejean pour une nuit. Le lendemain, retour devant la mairie et des militants, selon eux, trouvent un accord avec l' élu de permanence pour qu'ils soient logés à l'hôtel, samedi soir, avec un accord de départ pour le dimanche midi. Toujours mieux que de rester dehors. Le dimanche midi « *La mairie dit qu'elle n'a pas de place pour héberger des personnes en urgence. Pourtant, l'hôtel regorge de place* ». Le dimanche soir, la quarantaine de migrants a finalement trouvé de quoi se mettre à l'abri dans des locaux attenants à l'église du Gast dans le quartier de Maurepas. « **Avec l'accord de la paroisse** pour une nuit. On devra quitter le lieu lundi à 14 h. Là on arrive vraiment **au bout de nos forces**. Finalement, **la ville et l'État se dédouanent** sur nous mais ça devient vraiment difficile et dur. »

SAINT-BREVIN

Une double manifestation, de partisans et d'opposants au projet d'accueil qui devrait accueillir plus d'une centaine de migrants d'ici fin 2023, s'est tenue le samedi 25 février à Saint-Brévin-les-Pins, dans une ambiance tendue. La manifestation de partisans a rassemblé 900 personnes, et celle des opposants 380 personnes, selon la gendarmerie. Le projet est très critiqué par une partie des habitants, rassemblés dans le cadre d'un collectif soutenu par des élus d'extrême droite, qui déplorent la proximité entre le futur Cada et une école.

Les 900 partisans du projet ont défilé arborant des banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « *Il n'y a pas d'étrangers sur cette terre* », « *Fraternité* », « *Pour les libertés et contre les idées d'extrême droite* », et en scandant le slogan : « *Saint-Brévin, terre d'accueil* ». Dans le cortège, on pouvait voir des drapeaux de la CGT, la Ligue des droits de l'Homme, la Cimade ou encore Emmaüs. « *On est favorable à l'accueil des migrants, on affirme que Saint-Brévin doit rester une terre d'accueil* », indique le président du « *Collectif des Brévinnois attentifs et solidaires* ». « *Chaque personne est un être qui a besoin de liberté, de solidarité, de justice, de fraternité, et quand quelqu'un a besoin d'aide, il faut être là* ». Quelque 250 manifestants sont par la suite restés dans le centre-ville, jusqu'à ce que les manifestants opposés au projet de Cada se rassemblent devant la mairie en début d'après-midi, et les forces de l'ordre ont maintenu les deux groupes à distance, dans une ambiance tendue.

Les opposants au projet de Cada ont scandé le slogan « *La France aux Français* », arboré des drapeaux du parti « *Reconquête !* » d'Éric Zemmour, ainsi qu'une pancarte sur laquelle on pouvait lire : « *Oui à l'immigration contrôlée, non M. Macron, pas n'importe comment ! Pas n'importe où ! 110 migrants dans l'enceinte de notre école, scandaleux* ». Des membres du groupe « *European brotherhood* », association nationaliste européenne, cagoulés et vêtus de noir ont également été aperçus. « *Je suis contre toute augmentation des migrations et l'État ne prend pas les moyens qu'il faut pour empêcher les migrants de venir par terre, par mer* », a fait valoir un manifestant. « *Notre démarche n'est pas du tout raciste, mais vise au contraire à montrer, aussi bien aux Français qu'aux migrants, que l'immigration est néfaste pour eux, comme pour nous* », a expliqué le président de l'organisation catholique traditionaliste Civitas.

SAINT-BRIEUC

Mardi 28 février 2023, le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc a **condamné à 4 ans de**

prison, un homme âgé d'une trentaine d'années, pour aide au séjour irrégulier avec "*risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente*", ce qui constitue une circonstance aggravante. Il avait organisé le passage de migrants koweïtiens vers le Royaume-Uni, au départ de la baie de Paimpol en Bretagne. Le départ avait été organisé dans la nuit **du 7 au 8 juillet 2021**. L'embarcation comprenait 27 personnes, dont neuf enfants et une femme en fauteuil roulant. Objectif : atteindre l'île de Jersey. Mais un incident avait interrompu leur périple dans la Manche. Vers 5h30 du matin, les secours étaient intervenus après avoir reçu un appel de détresse. L'embarcation se trouvait "en difficulté à la suite d'une panne de carburant, alors qu'ils se trouvaient à 18 nautiques (33 km) au large de Saint-Malo". Le groupe avait été rapatrié, sain et sauf, au port de Saint-Malo, en fin de matinée. Des ambulances de pompiers et du SAMU les y attendaient. Une enquête judiciaire avait été ouverte après le sauvetage pour identifier le passeur et les circonstances du départ. Dès le lendemain, l'un des hommes présents sur le bateau avait été placé en garde à vue, puis en détention provisoire, avec mise en examen pour aide au séjour irrégulier. Il est resté plusieurs mois en détention provisoire. En mars 2022, lors d'un passage devant le juge des libertés et de la détention (JLD) de Saint-Brieuc, l'homme avait nié être le passeur de l'embarcation. Il expliquait avoir appelé les secours parce qu'il était le seul à parler anglais. Il assurait également que les exilés s'étaient cotisés pour acheter un bateau, sans que personne ne lui verse 2 000 euros, le prix du passage pour chaque individu estimé par le parquet de Saint-Brieuc.

SAINT-DENIS (93)

À Saint-Denis, en région parisienne, la **Maison des femmes** prend en charge les femmes victimes d'**excision**, dont les deux tiers sont des migrantes. Grâce à une équipe de médecins, psychologues et sexologues, les femmes sont accompagnées vers la réappropriation de leur corps. Certaines peuvent également bénéficier d'une chirurgie reconstructrice si nécessaire.

VIGNEUX-DE-BRETAGNE

Une jeune avait fui la Guinée en 2018, à l'âge de 13 ans. Le Département de Loire-Atlantique avait contesté devant les tribunaux sa minorité et ses soutiens avaient saisi la cour d'appel de Rennes. Parallèlement, les élus vignolais avaient formulé un vœu unanime lors de la séance de conseil municipal du mardi 7 février 2023, appuyant cette saisine, et interpellé le président du conseil départemental. **Le caractère légal de ses papiers guinéens a été reconnu** lundi 27 février 2023. la cour d'appel de Rennes a reconnu sa minorité. Plusieurs arguments ont été avancés par la cour d'appel qui feront jurisprudence, en particulier le caractère légal des papiers lié à leur légalisation par les autorités guinéennes. En effet, la cour rappelle **qu'il n'appartient pas aux autorités administratives françaises de mettre en doute le bien-fondé d'une décision rendue par une juridiction étrangère**. En outre, la décision de la cour d'appel indique que l'évaluation éducative faite en 2018 par le Département contient un discours imprécis, avec des appréciations subjectives et lacunaires sur le sujet des mineurs non accompagnés. La jeune fille va maintenant pouvoir poursuivre sans stress sa vie d'adolescente, continuer ses études et s'intégrer socialement et professionnellement en France. Pour le comité de soutien, ajoute : « *Quelle énergie dépensée, quel gâchis de procédures juridiques, quelle inhumanité du conseil départemental de Loire-Atlantique !* » .

MANCHE

Les arrestations liées aux traversées de la Manche sont régulières dans le nord de la France. **Mais malgré les multiples démantèlements de filières**, et toujours plus de moyens policiers déployés sur la côte, **les traversées vers le Royaume-Uni ont atteint un record** l'an dernier, avec 45 756 exilés ayant rejoint les côtes britanniques.

MÉDITERRANÉE

Entre octobre 2013 et octobre 2022, au moins **25 000 personnes ont perdu la vie** en Méditerranée en tentant de rejoindre l'Italie, avaient affirmé les agences onusiennes Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), Organisation internationale pour les migrations (OIM), et l'UNICEF. Près de 20 000 d'entre elles sont mortes sur la route de la Méditerranée centrale.

S'il dénonce lui aussi la politique antimigrants menée par l'Italie, un membre d'**Alarm Phone**, plateforme téléphonique d'urgence en mer, nuance l'impact des nouvelles restrictions concernant les opérations de sauvetage. *"Nous ne connaissons pas la trajectoire exacte du bateau [naufragé dimanche 26 février 2023] mais la route qu'il a empruntée n'est a priori pas une route où les ONG effectuent des sauvetages. Ces migrants sont passés par la Méditerranée orientale, et les ONG sauvent en Méditerranée centrale"*.

Ce bateau a en effet emprunté la désormais connue "**route de la Calabre**", qui s'étend des côtes turques vers la péninsule italienne. Une route migratoire de plus en plus empruntée, malgré les dangers : la durée du voyage - entre 5 et 7 jours de navigation en moyenne - et l'absence d'humanitaires dans cette zone. Les embarcations empruntant cette route depuis les côtes turques sont essentiellement des voiliers ou des bateaux de pêche en bois. Des traversées très périlleuses mais parfois qualifiées de « première classe », en raison du type de bateau utilisé et de la somme déboursée par les exilés : autour de 10 000 dollars pour un adulte, et 4 500 dollars pour un enfant. Les migrants *"préfèrent éviter les refoulements (illégaux) en Grèce et la route des Balkans (où les pays ont ces dernières années renforcé les contrôles aux frontières)"*, expliquait un coordinateur pour Médecins sans frontières (MSF) dans la région. *"On a même vu récemment des personnes sur des bateaux passer à côté de Lampedusa sans s'y arrêter. Ils ont eu vent de mauvais traitements là-bas, et de l'incapacité de certains migrants à sortir du centre de l'île. Ils décident donc, d'entrée, de mettre le cap sur la Calabre"*.

SOS MEDITERRANEE (L'OCEAN VIKING)

L'association s'inquiète vivement de la décision **d'annulation de la subvention de la Ville de Paris** attribuée à l'association en 2019, rendue aujourd'hui par la Cour administrative d'appel de Paris. SOS MEDITERRANEE étudie très sérieusement la possibilité d'un **recours devant le Conseil d'Etat**. L'association rappelle **que le sauvetage en mer n'a rien de politique**, c'est une **action humanitaire, qui relève d'une obligation morale et légale**, garantie par des conventions internationales. Depuis sa création en 2015, l'action de SOS MEDITERRANEE s'est toujours inscrite dans le strict respect et l'application du droit maritime international et du droit humanitaire. Comme le stipule la Convention internationale SOLAS sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, « Tout navire a l'obligation de porter assistance sans délai à une personne en détresse en mer. ». Cette convention, à l'instar des conventions SAR (Search and Rescue) UNCLOS (United Nations Convention on the Law of the Sea) ont été ratifiées par la France. SOS MEDITERRANEE n'a eu de cesse de dénoncer le drame des naufrages à répétition en Méditerranée, conséquence du non-respect par les Etats de leurs obligations en matière de sauvetage en mer. Depuis 2014, la Méditerranée centrale est l'axe migratoire le plus mortel au monde selon l'Organisation internationale pour les migrations des Nations unies. **Plus de 20 000 femmes, hommes et enfants y ont perdu la vie**. C'est sur cet axe que SOS MEDITERRANEE intervient. Depuis 2016, l'association a **porté secours à 37 352 personnes, dont 5 489 femmes adultes, soit 15 % des personnes rescapées**.

<https://sosmediterranee.fr/communiqués-et-declarations/reaction-annulation-subvention-ville-de-paris/>

https://sosmediterranee.fr/wp-content/uploads/2018/11/DOSSIER-FEMMES-A-LA-MER_2023.pdf

LE GEO BARENTS

UNION EUROPÉENNE

Pour la chargée du programme "migration et asile" au sein de l'ONG EuroMed Rights, *"Trois facteurs ont déterminé le naufrage de dimanche (en calabre) : l'absence d'interventions en mer, le peu de voies légales disponibles pour accéder au territoire italien et la criminalisation de la solidarité"*, il y aura *"d'autres naufrages à venir"*. *"Il y a une forte responsabilité de l'Etat italien et des Etats européens, car ils ne privilégient pas les politiques de sauvetage qui de façon générale pourraient éviter ces drames. Ces autorités misent sur une stratégie de gestion de la migration et sur des politiques d'externalisation, qui ont montré qu'elles ne fonctionnaient pas"*.

De leur côté, les ONG abondent. *"Nous avons besoin de revenir à un système coordonné qui ne confond pas secours en mer et lutte contre l'immigration illégale"*, a alerté le directeur des programmes de MSF Italie à la suite du naufrage. *"Ces tragédies sont le résultat des dommages collatéraux causés par les politiques italienne et européenne, qui protègent les frontières et limitent les accès sûrs à l'Europe."*

VICTIMES DE LA « NECROFRONTIERE »

« Ca minando fronteras » publie un bilan de son **Observatoire des droits humains à la Frontière Occidentale Euro-Africaine**. Il propose une analyse diachronique qui permet de voir comment la nécropolitique intervient dans une période entre 20018 et 2022 : les morts des migrants sur les routes menant, par la mer, à l'Espagne et ses îles. Les connaissances générées sont destinées à être utilisées par les communautés migrantes et les familles à la recherche de leurs proches disparus. Notre priorité est de construire un projet pour défendre la vie à la frontière avec les personnes en déplacement et les familles des victimes. Les chiffres et les histoires partagés dans cette étude sont essentiels pour faire progresser le respect des droits humains. La mémoire doit rester présente et éclairer un chemin qui mène à la vérité, à la réparation, à la justice et à la non-répétition.

<https://caminandofronteras.org/fr/monitoreo/victimas-necrofrontera-2018-2022/>

<https://caminandofronteras.org/wp-content/uploads/2023/01/Rapport-Victimes-de-la-necrofrontiere-2018-2022-Pour-la-memoire-et-la-justice-FR.pdf>

BELGIQUE

Depuis un an et demi, la Belgique s'enlise dans une crise de l'accueil des migrants sans précédent, malgré la création de 4 000 places supplémentaires en 2022, près de 500 en 2023, et une capacité totale actuelle de 34 000 places. À leur arrivée en Belgique après des mois éprouvants sur la route de l'exil, les hommes seuls se retrouvent donc dehors. *"Seules les associations sont en mesure d'agir"*. *"Quand on a vu le fiasco de l'évacuation du squat de la rue du Palais [après cette opération le 14 février, plus de 200 personnes n'ont pas été relogées], on s'est dit qu'on devait prendre le relais. Ce n'était plus possible de laisser ça comme ça."* Choquée par le sort des demandeurs d'asile forcés de survivre dans la rue la « plateforme citoyenne d'aide aux réfugiés », en collaboration avec d'autres ONG, a ouvert dans l'urgence un centre d'hébergement à Bruxelles.

Les 22 et 23 février 2023, 100 demandeurs d'asile ont été accueillis dans ce bâtiment dont le lieu est tenu secret *"pour la sécurité des occupants"*. À leur arrivée, ils sont soumis à un examen médical, et ont à leur disposition des douches et des vêtements. Un repas leur est servi et des membres des ONG présentes leur attribuent une chambre, située dans les étages. Dans le petit hall d'entrée, un membre de l'association aidé d'un interprète enregistre les occupants, et leur explique la situation. Ce jour-là, une petite dizaine de demandeurs d'asile afghans leur font face. Certains traînent un grand

sac en plastique jaune, où sont entassées leurs affaires de la rue. Par exemple, un demandeur d'asile burundais à la silhouette longiligne a trouvé portes closes à l'Office des étrangers, où il venait d'enregistrer sa demande. *"On m'a dit : 'débrouillez-vous'".* Ce psychologue clinicien avait pourtant une tout autre idée de la Belgique. *"Mes amis m'avaient dit qu'ici, les personnes comme moi étaient bien accueillies, que pour avoir des papiers, ça ne traînait pas. En arrivant, j'ai été très surpris. On vous met dans la rue comme ça... Je n'ai pas compris."* Un nigérien, 53 ans, partage la même stupéfaction. Il a passé 25 ans en Ukraine avant de fuir le pays où il avait fondé sa famille, lorsque la guerre s'est déclenchée. Depuis Kiev, il a traversé la Pologne puis l'Allemagne pour la Belgique, pays où il pensait être *pris en charge "comme les Ukrainiens"*. Le 11 octobre 2022, il a demandé l'asile à l'Office des Étrangers. Et **s'est retrouvé sur le trottoir**. Hébergé quelques semaines par une connaissance, il a ensuite trouvé refuge aux côtés de 51 autres personnes dans un bâtiment désaffecté, ancien siège de la société congolaise d'exploitation minière Gécamines. Les bureaux ont été transformés en chambre par le comité de soutien des sans-papiers. À l'intérieur, un espace cuisine a été aménagé, et le chauffage, allumé dans les étages. *"Tout ce que je veux, maintenant, c'est me trouver un toit et trouver un travail pour aider mes enfants restés en Ukraine."* Pour parer ce manque de places, et éviter au maximum aux demandeurs d'asile de passer la nuit dehors, l'ONG Vluchtelingenwerk Vlaanderen, elle, privilégie la voie légale. Tous les lundi, mercredi et vendredi, son **bureau juridique**, le Legal Aid Desk, reçoit les exilés exclus du réseau d'accueil. Actuellement, près de 80 personnes se présentent chaque jour à sa porte, à deux pas du Petit-Château. Avec l'aide d'avocats et d'interprètes, les **demandeurs d'asile déposent plainte contre Fedasil et l'État**, l'hébergement des demandeurs d'asile étant une obligation légale. Une condamnation est ensuite prononcée par le tribunal, assortie d'une amende de 200 euros pour chaque jour que le plaignant a passé dehors. D'octobre 2021 à janvier 2023, **6 000 décisions favorables aux demandeurs d'asile ont été prononcées** par la cour du Travail. Si jusqu'ici, **l'État belge n'a pas respecté les jugements prononcés** – les amendes n'ont pas été réglées, et aucune solution d'hébergement n'a été proposée – l'agence Fedasil, elle, a finalement accueilli des requérants. D'après son porte-parole, *"en ce moment, entre 30 et 40 invitations sont envoyées chaque jour à ces personnes"*. La durée totale de cette procédure, de la dépose de la plainte à l'accueil du demandeur d'asile, est évaluée à quatre à cinq mois. *"La voie judiciaire est aujourd'hui la seule façon d'obtenir gain de cause, surtout pour les hommes seuls. L'État nous oblige à appliquer cette méthode car on ne constate aucune volonté politique pour régler cette crise en profondeur. Pourtant les solutions existent : le ministère pourrait ouvrir lui-même un centre d'urgence dans les locaux de l'armée par exemple, ou engager une profonde réforme de son système d'asile".* *"En restant sourd à nos revendications, l'État nous condamne à prendre en charge la crise actuelle, alors qu'il est tout à fait capable de le faire : l'accueil des 63 000 Ukrainiens a été fantastique. Nous, on fait ce qu'on peut avec nos moyens, mais quand on sort 100 personnes du camp du Petit-Château, 100 autres viennent s'installer sous les tentes laissées vides. C'est un sparadrap sur une fracture ouverte."*

Il aura fallu six jours et une nuit de négociation pour que la coalition au pouvoir en Belgique parvienne à l'accord du 9 mars 2023. Il comporte : l'interdiction de placer des mineurs dans les « centres fermés », c'est-à-dire les centres de rétention pour migrants. Ensuite une aide financière pour que les demandeurs d'asile qui résident dans ces centres depuis plus de six mois puissent en sortir. De nouvelles places d'accueil vont être créées pour les migrants qui arrivent, par exemple 700 places dans un « village de conteneurs » en périphérie de Bruxelles. Aucun chiffre n'a cependant été fourni sur le nombre global de nouvelles places d'accueil qui devront être créées. Pour toute personne déboutée de sa demande d'asile, l'obligation de coopérer à un « *parcours d'expulsion* ». Il a pour but de réduire à trente jours le délai avant la sortie du territoire belge, contre quatre mois aujourd'hui.

<https://www.rfi.fr/fr/europe/20230310-la-belgique-durcit-sa-politique-d-accueil-des-migrants>

BULGARIE

La Bulgarie et la Croatie affichent leurs convergences le 1er mars 2023 : le ministre croate de l'Intérieur a reçu ce mercredi son homologue bulgare, vice-Premier ministre du gouvernement technique. Leurs entretiens ont essentiellement porté sur la situation migratoire, en évoquant des chiffres « proches de ceux de 2015 ». « *Cela nous place tous devant un grand défi. L'Europe ne peut pas se fermer, mais elle doit combattre l'immigration clandestine et ceux qui gagnent de l'argent grâce à elle* », tout en soulignant que ni la Bulgarie ni la Croatie ne pourraient, seules, résoudre une question qui dominera cette année électorale et la prochaine dans l'UE. Le ministre croate a déclaré qu'il était dans l'intérêt de la Croatie, qui est devenue membre de l'espace Schengen au début de l'année 2023, que la Bulgarie et la Roumanie le rejoignent dès que possible. Le ministre roumain devrait également arriver en Croatie. L'entrée des deux pays dans l'espace Schengen à la fin de l'année dernière a été bloquée par l'Autriche, et l'adhésion de la Bulgarie s'est également heurtée à l'opposition des Pays-Bas.

file:///C:/Users/miche/Downloads/article_41824-4.pdf

CROATIE

Près de **5000 personnes** ont demandé à bénéficier d'une **protection internationale** en Croatie au cours des deux premiers mois de 2023, contre seulement 576 au cours de la même période l'an passé. Le Secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'Intérieur a précisé que 12 800 personnes avaient déposé une demande en 2022, dont 5200 femmes. Les ressortissants irakiens arrivaient en tête (19%), suivis par ceux du Burundi et de Russie (16%), de Turquie (12 %) et d'Afghanistan (11 %). Par ailleurs, une protection temporaire d'un an, prolongée de deux ans, a été accordée en 2022 à 20 432 Ukrainiens. En 2023, les Russes arrivent en tête (31%), suivis des Afghans, des Cubains, des Turcs et des Irakiens.

La police croate fait état de plusieurs tentatives déjouées de passages de migrants en provenance de Bosnie-Herzégovine. Jeudi soir 2 mars 2023, au poste de Svilaj, la police a ainsi fouillé une semi-remorque immatriculée en Bosnie-Herzégovine, découvrant trois femmes et sept hommes de nationalité chinoise. Même scénario quelques heures plus tard au poste de Slavonski Šamac, permettant la découverte de douze ressortissants turcs, trois femmes et neuf hommes. Enfin, vendredi soir, vers 20 heures, au poste-frontière de Svilaj, un camion appartenant à un chauffeur de Bosnie-Herzégovine âgé de 34 ans a également été contrôlé et quinze ressortissants turcs ont été retrouvés cachés dans la cargaison

file:///C:/Users/miche/Downloads/article_41824-4.pdf

GRECE

Vendredi 24 février 2023, à Athènes, lors de la deuxième conférence européenne sur la gestion des frontières, comme plusieurs autres pays européens, le ministre de la Migration et de l'Asile a plaidé pour un renforcement des frontières extérieures de l'UE. Ainsi, il a confirmé la **poursuite de la construction du mur** séparant la Turquie de la Grèce. La barrière, longue de 27 km aujourd'hui, doit doubler d'ici la fin de l'année et "*sera étendue sur toute la longueur de la rivière [Evros] afin que nous puissions protéger le continent européen des flux illégaux*". La Commission européenne estime que "*la construction de murs et les barbelés*" n'est pas la bonne solution. Mais "*la clôture sera faite de toute façon. Nous ne nous attendons pas à ce que le financement de l'UE soit un critère pour réaliser le projet. C'est notre choix, pour notre politique d'immigration, elle est nécessaire*". Les autorités grecques souhaitent **aussi se procurer des "dizaines" de nouveaux navires de garde-côtes** afin d'accroître la surveillance maritime. Elles espèrent aussi poursuivre le déploiement de matériel de pointe déjà utilisé, tels des drones et des caméras. "*Ce sont des choix déjà vus et qui sont toujours inefficaces*", pour le chef de plaidoyer pour l'ONG Solidarity now et ancien vice-maire d'Athènes en charge des questions de réfugiés. "*Ils font des choix qui s'adressent à*

l'électorat et qui ne répondent pas à la vraie question". Selon lui, ces décisions sont la continuité du durcissement de la politique migratoire grecque mise en place depuis la crise migratoire de 2015. "Le gouvernement actuel a pris des mesures très restrictives. "

Un bateau, qui était surchargé avec près de **30 personnes** à son bord, **a coulé** au large de l'île de Kos, en Grèce, à proximité de la côte turque, mercredi 1^{er} mars 2023. Selon les autorités grecques, deux personnes sont décédées à la suite du naufrage de l'embarcation qui, selon les premières informations, avaient pris la mer depuis la Turquie. Les, 24 migrants ont été secourus sur place et un homme et une femme ont été retrouvés morts. Selon les survivants, 27 personnes étaient sur l'embarcation. Une personne est également portée disparue. Les recherches se poursuivent à l'aide de navires et d'hélicoptères. C'est avec une caméra thermique que le bateau des migrants a été repéré alors qu'il s'approchait de l'île grecque. Un patrouilleur a alors été envoyé sur place et a découvert un *"hors-bord surchargé dans une situation désespérée, laissant entrer l'eau, qui a ensuite chaviré"*.

Dans son dernier rapport paru jeudi 2 mars 2023, le Conseil grec des réfugiés (GCR) souligne le caractère méthodique et systématique des **refoulements de migrants** sur le **fleuve Evros**, à la frontière turque, ou en **mer Égée**. Le 12 avril 2022, 37 Syriens, dont 17 mineurs, sont entrés en Grèce depuis la Turquie en traversant le fleuve Evros. Après une journée passée sur un îlot du fleuve, ils ont contacté le Conseil grec pour les réfugiés (GCR) qui a signalé leur besoin d'assistance aux autorités. À partir du 14 avril 2022, l'organisation n'a plus eu de nouvelles du groupe. Mais, deux semaines plus tard, les demandeurs d'asile ont repris contact avec le GCR. Ils ont alors témoigné avoir été arrêtés par des hommes en uniforme le soir du 14 avril, violentés, agressés sexuellement à l'aide d'objets et humiliés, avant d'être renvoyés en Turquie. Les pushbacks sont organisés, répétitifs et massifs. On a un cas où un groupe de personnes a été refoulé vers la Turquie alors que les exilés étaient arrivés sur l'île de Lesbos et étaient en train d'être placés au camp de Magala Therma. La violence fait partie du pushback. Le but est de faire peur aux gens pour qu'ils ne reviennent pas. Il y a un message qui est envoyé, pas seulement aux personnes qui sont repoussées, mais aux personnes qui veulent venir en Grèce : *'Ne venez pas, vous risquez d'être repoussés violemment'*. Parfois, des mesures exceptionnelles sont acceptées par la Cour **CEDH**, pour que le demandeur reste en Grèce. Cette procédure donne le temps d'organiser l'affaire, de ramener des preuves et des témoignages, afin de faire un recours contre la Grèce ou contre la Turquie. On espère que la CEDH reconnaitra que ces affaires sont bien des **pushbacks**. Mais cela prend du temps, c'est une procédure assez longue. La dernière fois que la Grèce a été condamnée par la CEDH, cela a duré **8 ans**. La Cour avait reconnu que la police côtière n'avait pas traité les gens avec dignité et les avait mis en danger. Les autorités grecques démentent avoir recours à ces refoulements illégaux et traitent les ONG et le conseil grec des réfugiés de provocateurs, d'acteurs qui défendent la politique turque. Le travail des ONG est criminalisé.

Un procès très attendu doit s'ouvrir mercredi 8 mars 2023 à Lesbos, en Grèce. Quatre Afghans condamnés en 2021 à 10 ans de prison pour l'incendie du camp de migrants de Moria en 2020, sont rejugés en appel. Ils sont incarcérés depuis deux ans et demi. *"Nos clients espèrent que ce procès sera juste et qu'il leur permettra de sortir de prison"*, a déclaré l'une des avocates de la défense. Deux autres migrants mineurs avaient également été condamnés à cinq de prison dans un procès distinct. Eux aussi ont fait appel. La défense attend avec impatience cette nouvelle étape judiciaire après un premier procès qualifié de **"parodie de justice"**. *"Toutes les accusations sont basées sur le témoignage d'un demandeur d'asile qui n'a jamais été retrouvé"*, et qui n'était donc pas présent lors du premier procès, indique une, avocate membre du Legal center Lesvos. *"Ce témoignage comporte un certain nombre de zones d'ombres"*. *"Le témoin n'a pu fournir que des prénoms aux enquêteurs et c'est là-dessus qu'ils se sont appuyés pour rendre leurs conclusions au juge, sachant que dans ce camp où vivaient 20 000 personnes, il y avait de nombreuses personnes avec le même prénom"*,. Enfin, *"les quinze autres témoins à charge présents à l'audience de juin 2021 n'ont pas identifié les quatre accusés"*. Lors du premier procès, l'accès avait été refusé aux journalistes mais aussi aux

observateurs juridiques et à un représentant du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Dans la nuit du 8 au 9 septembre 2020, un violent incendie a ravagé le camp de Moria, à Lesbos où s'entassaient près de 20 000 migrants dans des conditions déplorables. Si le site a été entièrement détruit et que des milliers de personnes ont dû être évacuées, aucun décès n'a été à déplorer. Forensic Architecture, un collectif de recherche interdisciplinaire mandaté par Legal centre Lesvos pour mener l'enquête, conclut que *"la responsabilité de l'incendie attribuée aux jeunes demandeurs d'asile est basée sur des preuves faibles et contradictoires"* et que *"l'État grec et l'Union européenne ont fait porter la gestion inhumaine du camp à un bouc émissaire"*.

Selon le quotidien espagnol El País, **les autorités frontalières grecques ont dérobé au moins 2,2 millions d'euros** en espèces et en biens aux réfugiés lors des refoulements le **long de la frontière turque au cours des six dernières années**. Le montant calculé par El País comprend non seulement sur l'argent volé aux migrants le long de la frontière, mais aussi les objets de valeur confisqués, comme les téléphones portables et les bijoux. Selon l'enquête, le montant réel pourrait même être *« considérablement plus élevé »*, car de nombreux refoulements et expulsions ne sont ni enregistrés ni signalés. El País a effectué ses calculs sur la base des informations communiquées par les ONG, les défenseurs de la migration et d'autres sources actives dans la région frontalière de la rivière.

file:///C:/Users/miche/Downloads/article_41824-4.pdf

ITALIE

"Des dizaines et des dizaines de morts noyés, dont des enfants, beaucoup de disparus. La Calabre est en deuil pour cette terrible tragédie". Au moins **67 personnes**, dont 12 mineurs et 33 femmes **ont trouvé la mort dans un naufrage** qui s'est produit, dimanche 26 février 2023 à l'aube, en Méditerranée, non loin de la ville de **Crotone**, en Calabre. *"Il y a beaucoup de mineurs portés disparus"*. **Seuls 79 survivants**, originaires d'Afghanistan, du Pakistan, de Somalie et de Syrie, ont réchappé au drame et de nombreux passagers sont toujours portés disparus. L'embarcation, qui transportait 120 à 150-250 personnes, s'est brisée sur les rochers à quelques mètres de la côte. Les pompiers italiens ont récupéré 28 corps, d'autres auraient été entraînés plus loin par les courants maritimes. Par ailleurs, une quarantaine de personnes ont été secourues. Des débris de bois sont disséminés sur une centaine de mètres de la plage. Une première alerte avait été donnée par l'agence européenne Frontex samedi soir 25 février après qu'un avion ait repéré l'embarcation à moins de 100km des côtes de la Calabre. Mais les navires de sauvetage italiens ont dû faire machine arrière à cause des conditions météorologiques. Toutes les procédures ont été correctement appliquées, a déclaré le commandant de l'autorité portuaire de Crotone. *"Je suis humainement éprouvé par cette tragédie mais sur un plan professionnel, je peux vous assurer que je suis serein"*.

Le Palais des sports de Crotone, transformé en chapelle ardente, est ouvert depuis mercredi matin pour permettre à des membres des familles des victimes du naufrage du 26 février, et à la population locale, de se recueillir devant une soixantaine de cercueils. Certains proches des victimes sont arrivés de différents pays d'Europe pour se recueillir. Des prières, pleurs et cris de douleurs particulièrement déchirants. Des autorités locales, des représentants d'associations humanitaires, et une foule d'habitants de la province de Crotone, ont aussi tenu à rendre hommage aux défunts. Mais aucun ministre ne s'est déplacé. Parmi les cercueils, trente-huit sont sans nom. Les corps n'ont pas pu être reconnus par des membres de leur famille ou des survivants au naufrage, ni être identifiés par la police scientifique. À moins que le parquet de Crotone ne décide la poursuite des procédures d'identification, ces morts seront enterrés prochainement et resteront anonymes, à tout jamais... Les recherches de dizaines de personnes encore portées disparues se poursuivent dans les alentours de la plage de Cutro, à 150 mètres de laquelle le caïque *Summer love* s'est brisé en heurtant des rochers dans une mer déchaînée. Le ministère des Affaires étrangères pakistanais a affirmé que 20 ressortissants pakistanais se trouvaient sur le bateau. Seize ont survécu, mais quatre sont toujours portés disparus. Le Premier ministre pakistanais a ordonné une enquête au Pakistan sur le trafic d'êtres

humains. Depuis le naufrage, la police italienne a arrêté trois hommes, un Turc et deux Pakistanais, en lien avec l'accident.

Ce nouveau naufrage survient quelques jours à peine après l'adoption par le Parlement de nouvelles règles controversées du gouvernement dominé par l'extrême droite, sur le sauvetage des migrants. Faisant part de sa *"profonde douleur"*, **la cheffe du gouvernement** a jugé dans un communiqué *"criminel de mettre en mer une embarcation de 20 mètres à peine avec 200 personnes à bord et une mauvaise prévision météo"*. *"Le gouvernement est engagé à empêcher les départs, et avec eux ce genre de tragédie, et continuera à le faire, exigeant avant tout la plus grande collaboration des États de départ et d'origine"*. Évoquant sa *"douleur"*, le **pape François** a affirmé *"prier pour chacun d'entre eux, pour les disparus et pour les autres migrants survivants. Je remercie ceux qui ont apporté des secours et ceux qui donnent un abri."* Le **président de la République** a déploré le naufrage dans lequel *"des dizaines de personnes, dont des enfants, ont perdu la vie"*. *"Un grand nombre de ces migrants venait d'Afghanistan et d'Iran, fuyant des conditions très difficiles"*, a ajouté le chef de l'État, exprimant le souhait d'*"un fort engagement de la communauté internationale pour éliminer les causes des migrations : guerres, persécutions, terrorisme, pauvreté..."*. Pour le **ministre de l'Intérieur**, cette *"tragédie (...) démontre comment il est absolument nécessaire de lutter fermement contre les filières de l'immigration clandestine"*. La cheffe de la **Commission européenne** a réagi, après avoir qualifié de *"tragédie"* la mort de ces migrants et s'être dite *"profondément attristée"*, elle a appelé à *"redoubler d'efforts concernant le Pacte sur les migrations et le droit d'asile, et sur le Plan d'action pour la Méditerranée centrale"*. Le secrétaire général des Nations unies a affirmé que *"chaque personne qui cherche une vie meilleure a le droit à la sécurité et la dignité"* demandant des couloirs *"sûrs et légaux pour les migrants et les réfugiés"*.

La situation géographique de l'Italie en fait une destination de choix pour les demandeurs d'asile qui passent de l'Afrique du Nord à l'Europe, et l'Italie se plaint depuis longtemps du nombre d'arrivées sur son territoire. Selon le ministère de l'Intérieur, près de 14 000 migrants ont débarqué en Italie depuis le début de l'année 2023, contre environ 5 200 durant la même période en 2022 et 4 200 en 2021.

Les ONG ne transportent pourtant que 10 % des migrants souhaitant arriver en Europe, la plupart étant sauvés par des navires de la garde côtière ou de la marine. Le gouvernement accuse cependant les ONG de stimuler par leur action les arrivées de migrants et d'encourager les trafiquants. *"Les personnes en mer doivent être sauvées quel que soit le coût, sans pénaliser ceux qui les aident"*, a réagi l'ex-ministre et chef du parti centriste Azione. *"C'est humainement inacceptable et incompréhensible, pourquoi on est là à assister à des tragédies évitables"*, a écrit pour sa part Médecins sans frontières (MSF).

Fondé par le curé de Bussoleno (Oulx, petite ville du Piémont), en 2017, **Fraternita Massi**, Ultime repos avant la frontière française, à hauteur du village de Claviere, sert de halte aux migrants qui espèrent atteindre l'ouest ou le nord de l'Europe. Le refuge bénéficie d'une subvention annuelle du ministère de l'Intérieur italien. Certains habitants se sont aussi mobilisés à titre personnel pour venir en aide aux migrants aux migrants de passage. En janvier 2023, à **28 ans, un ivoirien a été embauché en CDI** par le refuge, géré par la fondation Talita Kum (réseau international de la vie consacrée contre la traite des êtres humains). Sur la douzaine de salariés du refuge, on compte deux Albanais et un Malien. Cet ivoirien a été recruté pour sa **maîtrise de l'anglais, de l'italien et du français en plus du baoulé**, la langue de son ethnie d'origine. *"Quand on m'a parlé du refuge, je me suis dit 'Je parle français, j'ai la peau noire, je peux apporter de la confiance à ces gens-là'"*. *"La majorité des Africains noirs pensent qu'ils ne sont pas en Europe tant qu'ils ne sont pas en France, raconte Arnaud Yao. Je leur fais comprendre que l'Europe, c'est une question de patience, qu'il faut des étapes pour devenir citoyen italien, mais qu'ils peuvent avoir un avenir ici. Plusieurs fois, j'ai convaincu des personnes de rester, mais parfois, on ne peut pas les retenir de partir en France."* "On page22

a moins d'arrivées depuis décembre, on ne sait pas pourquoi. Actuellement, il y a une trentaine de personnes qui arrivent chaque jour en moyenne, surtout d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord. Il y a beaucoup moins d'Afghans qu'avant". En 2022, 15 000 migrants y ont transité. Côté français, les patrouilles de Médecins du Monde ont constaté ces derniers mois une baisse des arrivées, mais aussi une modification du profil des migrants. Ce sont désormais des familles entières et non des hommes seuls qui tentent de traverser la frontière.

Issu de la classe moyenne d'Abidjan, il est contraint de fuir la capitale ivoirienne en 2011 quand les violences explosent entre les partisans du président sortant Laurent Gbagbo, et ceux de son rival Alassane Ouattara. Les combats feront plusieurs centaines de morts. Après plusieurs années d'errance au **Ghana** et au **Niger**, où il tente d'intégrer des équipes de football professionnelles, il reçoit un jour un message de détresse d'une amie. Elle lui explique être retenue prisonnière par son employeur en **Libye** qui lui réclame une rançon pour la libérer. Ni une, ni deux, le jeune homme rassemble ses faibles économies et part en direction de la Libye, mais les choses ne se passent pas comme prévu : *"À peine arrivé à la frontière, je me suis fait dépouiller et voler mes papiers puis emprisonner"*. Pendant plusieurs mois, il est transféré de prison en prison avant d'atterrir à Zaouïa où s'entassent plus de 2 000 détenus. La plupart sont des migrants d'Afrique subsaharienne promis à l'esclavage. *"On était 54 personnes dans une cellule de 15 m², on n'avait même pas la place de déplier nos jambes. Chaque jour, je prenais des coups par les libyens "*. Il finit par être **acheté par un homme d'affaires** avec cinq autres migrants pour nettoyer un poulailler : *"Je comprenais un peu l'arabe et l'anglais et j'étais devenu le porte-parole du groupe. J'avais pris un prénom musulman donc les chefs me faisaient confiance, mais je savais qu'après ça on reviendrait en prison."* Un vendredi de 2016, il profite de la prière hebdomadaire pour échapper à ses gardes. Après plusieurs semaines d'errance dans la peur d'être retrouvé, il atteint Zouara, ville côtière à l'ouest de la Libye et point de départ de nombreuses embarcations à destination de l'Europe. Il décide de tenter sa chance. La première fois, il embarque avec 124 personnes dans un vieux rafiote qui est finalement intercepté par les garde-côtes libyens. La seconde fois, le bateau atteint les eaux internationales, mais le moteur finit par lâcher. *"Dans ma tête, je faisais mes prières, je demandais pardon à ma mère. Il y avait trop de vagues, des tourbillons dans l'eau et je ne savais pas nager. On n'avait pas de gilets de sauvetage, rien"*. Après trois jours à la dérive en plein milieu de la mer, le bateau est finalement **récupéré par la marine italienne**. *"C'est une partie noire de ma vie que je ne pourrai jamais oublier. La mer, c'est un tombeau à ciel ouvert. Le jour où on a été repêchés, il y avait huit bateaux qui s'étaient brisés."* Le 25 mai 2016, il débarque finalement à Palerme, en Sicile. Après avoir déposé sa demande d'asile, il intègre un centre de formation pour étudier l'italien et passe un diplôme de responsable logistique à Turin. En parallèle, il débute sa mission de médiateur auprès des autres exilés, qu'il remplit toujours aujourd'hui.

<https://www.reforme.net/actualite/2021/05/07/fraternita-massi-ultime-etape-pour-les-migrants-avant-de-passer-la-frontiere-francaise/>

Le **conseil des ministres** s'est symboliquement tenu à **Cutro en Calabre**, à la pointe de botte italienne, là où parviennent chaque année de nombreuses embarcations transportant des migrants en provenance d'Afrique ou de Turquie. Plusieurs **mesures, oscillant entre restrictions et assouplissements**, ont été adoptées sous forme de décret-loi. Des peines très sévères - jusqu'à trente ans de prison- pour les passeurs dont les opérations entraînent la mort ou des blessures graves de leurs victimes ; l'amélioration des centres d'accueil des demandeurs d'asile ou réfugiés et de leur intégration en Italie ; l'augmentation notable des quotas d'entrée de travailleurs non communautaires pour combler les carences en main -d'œuvre ; Certains quotas seront réservés en priorité aux migrants provenant de pays qui contribueront à la lutte contre les passeurs. Mais aucun chiffre n'a été communiqué et la question sur le renforcement des couloirs humanitaires, un des points qui devait être au cœur du décret-loi a été reporté dans l'attente du *prochain Conseil européen*.

VATICAN

Le Pape appelle à « *un engagement renouvelé pour favoriser l'esprit d'accueil et de solidarité, en promouvant la paix et la fraternité entre les peuples* ». Il encourage « *à considérer la présence de tant de frères et sœurs migrants comme une opportunité de croissance humaine, de rencontre et de dialogue entre les cultures et les religions* ». Il appelle « *à repenser les politiques d'accueil* ». *Je crois que l'Église a offert toute une série de principes et d'orientations qui devraient être pris en compte précisément pour repenser ces politiques* ». Un point important « *est la régularisation des flux, afin que la migration soit sûre* ». Pour le cardinal Parolin « *il faut surtout avoir une attitude plus positive, malheureusement nous sommes dominés par la peur* ». Ce qu'il faut, selon le cardinal, « *c'est un accueil qui tienne compte de la situation d'où viennent ces personnes et de la situation dans laquelle nous nous trouvons* ». « *Le principe qui s'applique toujours est qu'il s'agit avant tout de sauver des personnes, de ne pas laisser détruire des vies humaines* » comme cela s'est produit au large de Crotona. « *Que les trafiquants d'êtres humains soient arrêtés, qu'ils ne continuent pas à disposer de la vie de tant d'innocents ! Que les voyages de l'espoir ne se transforment plus jamais en voyages de la mort ! Que les eaux claires de la Méditerranée ne soient plus ensanglantées par des incidents aussi dramatiques !* »

Le pape François estime que pour pouvoir générer de l'accueil, il faut aussi penser l'accueil : « *c'est un moment de réflexion inséparable du travail sur le terrain* ». Personne ne mûrit ni n'atteint sa plénitude en s'isolant : l'amour par sa dynamique même, exige une ouverture progressive, une plus grande capacité d'accueil, dans une aventure sans fin qui fait converger toutes les périphéries vers un plein sens d'appartenance réciproque. Dans la mesure où elle est imprégnée de cette attitude d'ouverture et d'accueil, une société devient capable d'intégrer tous ses membres. Le **migrant qui est « *perçu comme un usurpateur qui n'offre rien* »**. Ainsi, on en vient naïvement à penser que les pauvres sont dangereux ou inutiles et que les puissants sont de généreux bienfaiteurs. « *Seule une culture sociale et politique qui inclut l'accueil libre peut avoir un avenir* ». L'aspect de la gratuité est essentiel pour générer la fraternité et l'amitié sociale. Le Pape a rappelé qu'on parle souvent de la contribution que les migrants donnent ou peuvent donner aux sociétés qui les accueillent. « *C'est vrai et c'est important. Mais le critère fondamental ne réside pas dans l'utilité de la personne, mais dans la valeur en soi qu'elle représente. L'autre mérite d'être accueilli non pas tant pour ce qu'il a, ou peut avoir, ou peut donner, mais pour ce qu'il est* ».

<https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2023-03/cardinal-parolin-migrants-sauvetage-italie.html>

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2023-03/le-pape-exhorte-a-l-amour-de-l-accueil0.html>

EUROPE

Confronté à un afflux massif de migrants venus d'Afrique et de Syrie sur ses côtes, l'Union européenne est à la peine pour gérer le défi humanitaire et politique qui en découle. Le plan d'action pour l'immigration et l'asile, présenté par la Commission européenne, prévoit la répartition des migrants dans les différents Etats membres en prenant en compte la situation démographique et économique de ces derniers. En contrepartie de cet effort de solidarité, il y aura un renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière, via la mise sur pied d'une opération navale contre les passeurs en Méditerranée. L'UE est aussi convenue de renforcer les opérations de surveillance et de sauvetage en Méditerranée.

<https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/>

REFLEXION SUR LA CRISE STRUCTURELLE

L'externalisation des politiques migratoires au Sud n'est pas la solution à la crise structurelle de l'accueil au Nord. Les 9 et 10 mars 2023, le **Conseil justice et affaires intérieures** (JAI) de l'Union européenne sera **consacré au renforcement de l'Europe** forteresse et de l'externalisation des **questions migratoires**. Les 27 espèrent ainsi mettre fin aux crises structurelles de l'accueil en Europe. Nous, associations signataires [NCD-11.11.11, 11.11.11, CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Caritas, Jesuit Refugee Service, Ligue des Droits Humains, Centre avec, MOC, FGTB, CEPAG, CSC Bruxelles, Move, EuroMed Rights et Migreurop.] de cette carte blanche, dénonçons ces fausses bonnes solutions et demandons à la Belgique, lors de ce Conseil et à la veille de sa présidence de l'UE en 2024, de réorienter radicalement l'approche des politiques migratoires européennes d'une logique répressive vers des solutions solidaires, durables et respectueuses du droit international.

Restreindre les arrivées de personnes migrantes en Europe est inefficace, onéreuse et irrespectueuse du droit international qui inclut les droits fondamentaux des personnes exilées. En effet, le nombre de ceux et celles qui arrivent malgré tout aux frontières européennes ne baisse pas. En revanche, les routes irrégulières de l'exil empruntées sont de plus en plus meurtrières et enrichissent le business des trafiquants faute de voies légales. Les retours forcés ne sont pas exécutés faute d'accords d'éloignement avec les pays tiers. Le nombre d'arrivées dépend en effet bien plus des aléas de l'instabilité géopolitique internationale que des obstacles mis en place par les pays d'arrivée. C'est bien en **facilitant un accès légal à la mobilité internationale** que les personnes en danger pourront demander une protection internationale sans devoir risquer leur vie. Pour d'autres, ce sera une possibilité d'étudier ou de travailler afin de contribuer au pays d'accueil. Signer des accords de partenariats collaboratifs avec les pays du Sud est une demande des pays tiers qui n'est jamais suivie par l'Europe. Les fonds consacrés aux politiques migratoires doivent être réorientés du contrôle et l'expulsion vers la mobilité, l'accueil et l'inclusion, notamment via l'accès à l'emploi et à la formation. Sans changement de paradigme et de retour aux valeurs fondatrices de l'Europe que sont la solidarité et le respect du droit, la crise de l'accueil en Europe restera permanente et ce ne sont pas les obstacles à la mobilité et l'obsession du retour qui changeront la donne.

http://migreurop.org/article3160.html?lang_article=fr

FRONTEX

Le nouveau directeur exécutif de Frontex, prend ses fonctions le 1^{er} mars 2023, avec deux grands défis : rétablir la confiance en l'agence européenne et veiller à ce qu'elle protège efficacement les droits humains. « *Nous allons rétablir la confiance en étant très transparents sur ce que nous faisons* ». La Commissaire européenne aux Affaires intérieures a reconnu que la dernière période avait été « *difficile* » pour l'agence, tout en insistant sur le fait que Frontex était « *bien équipée pour réellement soutenir les États membres de l'UE* ».

file:///C:/Users/miche/Downloads/article_41824-4.pdf

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni a accueilli près de 21 000 réfugiés afghans depuis le retour au pouvoir des Talibans en août 2021. Environ la moitié d'entre eux continuent à vivre **dans des hôtels**, à défaut d'avoir trouvé un logement privé. Dans ces solutions d'hébergement temporaires, les espaces de vie et les cuisines sont souvent trop petits pour les familles nombreuses. Ces derniers mois, la pression est montée d'un cran pour pousser le gouvernement conservateur à agir. Le ministère britannique de l'Intérieur s'est justifié en pointant une « *pénurie de logements pour tous les habitants de Londres* ». « *Les hôtels ne constituent pas une solution à long terme* », ont toutefois admis les autorités. Pour pallier ce problème, elles ont ajouté qu'« *occasionnellement, des familles [pouvaient] être déplacées d'un hôtel dont la fermeture est prévue vers un autre hôtel* », moyennant un « *préavis* ». Pendant les 18 mois qui ont suivi son départ d'Afghanistan, un jeune réfugié afghan, qui travaille à Londres, a été hébergé dans un hôtel de Londres. Mais en février 2023, lui et les autres résidents de l'établissement

ont reçu une lettre du ministère de l'Intérieur britannique les informant que l'hôtel "ne serait plus disponible pour héberger des réfugiés" et que les autorités allaient reloger tout le monde dans des "hôtels alternatifs". Dans la ville de Leeds, dans le nord de l'Angleterre, à quelque 300 kilomètres de Londres ! "Moi, mon frère et nos amis, avons tous un travail. Nous avons nos carrières et nous voulons les poursuivre. J'ai un gros cercle d'amis parce que, depuis que je suis arrivé au Royaume-Uni, je suis passé par trois emplois différents. J'ai tous mes anciens collègues ici à Londres". Ce changement de vie à venir est un frein à l'intégration du réfugié. "C'est très stressant. J'ai déjà perdu tous mes amis restés en Afghanistan. Et maintenant, on me demande de faire la même chose et de quitter l'endroit où je me suis fait de nouveaux amis. J'ai dû mal à y croire et à l'accepter." Un autre homme dit craindre que le changement d'école et de lieu ne perturbe l'éducation de ses enfants. "Notre famille est venue au Royaume-Uni parce que le régime en Afghanistan a changé, ce qui a entraîné des problèmes comme l'interdiction d'étudier". "En allant ailleurs, nous allons devoir recommencer l'année scolaire à zéro." Le maire de Londres, a reconnu que de nombreux sites de transition pour les réfugiés ukrainiens et afghans allaient fermer dans les mois à venir, ajoutant que cela "mettra davantage de pression sur les programmes d'hébergement du conseil municipal qui sont déjà très sollicités". Le 27 février 2023, il a annoncé le déblocage de près de 144 millions d'euros pour la construction de 600 nouveaux logements, ainsi que pour la rénovation de logements existants, dans la capitale britannique à destination de ces mêmes réfugiés. Lorsque ces derniers n'en auront plus besoin, les logements en question deviendront "**des logements sociaux ou abordables**" pour les Londoniens, a promis le maire. À Londres, les associations d'aide au logement et les autorités publiques pourront solliciter cette enveloppe dès le printemps 2023 pour "*construire, acheter ou rénover des logements pour les réfugiés*". Le maire a par ailleurs promis que "*les loyers demandés aux réfugiés seraient abordables*". Des programmes similaires sont annoncés dans d'autres villes du Royaume-Uni. Selon les calculs de l'organisation caritative britannique Full Fact, le gouvernement dépense environ 7,6 millions d'euros par jour pour l'hébergement des demandeurs d'asile. Sur ce montant, environ 1,3 million d'euros sont destinés aux réfugiés afghans.

Malgré les promesses du Brexit de "reprenre le contrôle" des frontières, le Royaume-Uni fait face à une hausse considérable de ces arrivées et la pression monte sur le Premier ministre pour enrayer le phénomène. Le gouvernement va présenter, **mardi 7 mars 2023**, un nouveau projet de loi contre l'immigration qui a pour but **d'interdire la possibilité d'introduire une demande d'asile aux personnes arrivant sur de petites embarcations par la Manche**.

Attendu depuis des semaines, ce texte prévoit des mesures pour faciliter la détention et l'expulsion "*dès que raisonnablement possible*" des demandeurs d'asiles arrivés au Royaume-Uni de manière illégale. Les personnes arrivées illégalement seront interdites à vie de revenir au Royaume-Uni. Le gouvernement compte les renvoyer vers le Rwanda, (ce qui n'a pas pu être appliqué) ou vers un autre pays considéré comme sûr. Il envisage de développer de nouvelles voies "*légalles et sûres*" pour les demandeurs d'asile, **sans donner plus de précision**. "*Nos mesures seront simples dans leur principe et leur application: le seul chemin pour le Royaume-Uni sera un chemin sûr et légal*", a défendu, dimanche 5 mars 2023, la ministre de l'Intérieur, tenante d'une ligne ferme sur le sujet, comme le Premier ministre. Le ministre en charge de l'Irlande du Nord, a aussi indiqué que le Royaume-Uni entendait avoir "*des échanges appropriés*" avec la France et d'autres pays européens pour faire en sorte que les **demandeurs d'asile "restent dans le premier pays sûr où ils arrivent"**. "*Arrêter les bateaux*" de migrants illégaux est l'une des cinq priorités que s'est fixé le Premier ministre britannique d'ici aux prochaines élections générales dans moins de deux ans, pour lesquelles l'opposition travailliste est donnée gagnante dans les sondages. **L'arrivée de ces migrants**, hébergés dans des hôtels durant l'examen de leur demande d'asile, a créé des tensions dans certaines villes du pays avec des **manifestations anti-réfugiés, comme samedi 4 mars 2023 à Douvres**.

Par le texte présenté mardi 7 mars 2023 devant le Parlement, les autorités veulent **rendre impossible** à toute personne rejoignant le Royaume-Uni par la Manche **de demander l'asile**. Le

gouvernement britannique ne sait pas si son projet "est compatible" avec la Convention européenne des droits de l'Homme. *"Si vous arrivez de manière irrégulière, vous ne pouvez pas demander l'asile. Vous ne pouvez pas bénéficier de nos protections contre l'esclavage moderne. Vous ne pouvez pas faire de demandes fallacieuses liées aux droits humains et vous ne pouvez pas rester"* au Royaume-Uni, a déclaré lors d'une conférence de presse le Premier ministre britannique. Seules les personnes mineures ou gravement malades ne seront pas visées par cette interdiction de demander l'asile. Tous les autres migrants seront placés en détention puis expulsés "en quelques semaines" vers leur pays d'origine ou un autre "pays sûr", soutient le gouvernement britannique. La loi *"permet la détention des arrivants illégaux sans caution ni contrôle judiciaire au cours des 28 premiers jours de détention, jusqu'à ce qu'ils puissent être expulsés"*. Cette loi a pour but de mettre un terme aux traversées de la Manche depuis la France vers le territoire britannique, un itinéraire de plus en plus emprunté par les migrants. Le gouvernement promet de **développer des "voies sûres et légales"** pour les réfugiés, sans plus de précision à ce stade. Le Parlement fixera chaque année un **quota de réfugiés autorisés** à s'installer au Royaume-Uni. **ONG et associations sont unanimes** sur ce texte et s'y opposent fortement. *"Interdire aux gens de demander l'asile est illégal, inapplicable et complètement inhumain"*, pour Human Rights. Amnesty International dénonce *"un nouveau coup bas choquant du gouvernement"*. *"Une telle interdiction générale empêchant les personnes de demander l'asile et d'autres formes de protection internationale au Royaume-Uni serait en contradiction avec les obligations du Royaume-Uni en matière de droits humains et du droit des réfugiés"*, a affirmé le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme. Le projet *"constituerait une violation claire de la convention de l'ONU sur les réfugiés et mettrait à mal une longue tradition humanitaire dont les Britanniques sont légitimement fiers"*, ajoute le HCR. *"Les plans n'arrêteront pas les traversées mais laisseront simplement des personnes traumatisées enfermées dans un état de misère et traitées comme des criminels et des terroristes présumés sans une audience équitable sur notre sol"*. *"Ces personnes doivent pouvoir venir au Royaume-Uni par des voies légales, mais ne le peuvent tout simplement pas"*, a exposé la co-présidente du groupe parlementaire multipartite sur la migration.

Selon les chiffres du ministère britannique, parmi les nationalités qui demandent le plus souvent l'asile au Royaume-Uni, les Afghans, les Érythréens et les Syriens ont des taux d'octroi très élevés lors de la décision initiale (98 %, 98 % et 99 %, respectivement). Concernant les Albanais, devenus majoritaires dans les traversées de la Manche, le taux est de 49%, mais il atteint 87% pour les femmes et les enfants et 11% pour les hommes. Et toutes nationalités confondues, sur les demandes d'asile traitées en 2022, 76% ont été acceptées. La plupart **« ne sont donc pas illégaux »**, a réagi le président du Refugee Council, réclamant, comme la plupart des ONG, un trajet sûr pour les demandeurs d'asile. Fin décembre 2022, plus de 160 000 personnes étaient toujours en attente d'une décision.

La critique la plus cinglante vient du Haut-Commissariat des Nations unies aux Réfugiés. Le HCR exprime dans un communiqué sa *"profonde inquiétude"* : le projet de loi pourrait *"abolir le droit d'asile au Royaume-Uni"* pour les migrants arrivés de manière irrégulière sur le territoire, et constituerait une violation claire de la Convention de Genève : *"Ceux qui fuient la guerre et les persécutions n'ont pas la possibilité de se procurer des visas et des passeports et il n'existe pas de voie légale pour eux"*. Même parmi les professionnels du droit des migrations, on s'interroge sur la faisabilité du projet, au-delà de sa légalité. Alors que le texte prévoit de détenir et de renvoyer les personnes arrivant par la Manche, les spécialistes soulignent que Londres **n'a pas les capacités de détention** et **qu'aucun pays partenaire ne serait prêt à accueillir ces migrants**. La ministre n'a **dévoilé aucun détail sur la logistique ou la date de mise en œuvre**.

Pour l'opposition travailliste, le projet de loi est une diversion avant les élections locales de mai, alors que la popularité des conservateurs est en berne après 13 ans au pouvoir. La gestion des demandes d'asile par le gouvernement britannique est source de crispations et d'incompréhension chez de nombreux Britanniques. Des manifestations anti réfugiés - et des contre-manifestations en

soutien aux migrants - ont eu lieu dans certaines villes du pays, comme samedi 4 mars 2023 à Douvres, principal port transmanche anglais. Les habitants se montrent sceptiques sur le projet de loi : « C'est pour le spectacle, même le gouvernement sait que ça ne marchera pas », critique un riverain.

<https://www.leparisien.fr/international/projet-de-loi-contre-limmigration-illegale-londres-flirte-avec-les-limites-du-droit-international-07-03-2023-IQUONJX7PRH3HPSQ4OAKJ5X5DY.php>

ASIE

BANGLADESH

Cox's Bazar est un bidonville surpeuplé de plus d'un million de personnes, en majorité des **Rohingyas**, arrivés en 2017 de Birmanie (la frontière est toute proche) pour fuir les persécutions de l'armée contre leur minorité. Des réfugiés aujourd'hui démunis, sans perspectives, apatrides : depuis le coup d'état militaire birman il y a deux ans, leur retour dans leur pays natal est impossible. Dimanche 5 mars 2023, une partie du camp a été **ravagée par un incendie**, dont on ne connaît pas encore l'origine. En l'espace de quelques heures en plein après-midi, les flammes ont détruit au moins 2 000 cabanes, des écoles, des centres de soins. Plus de **12.000 personnes ont tout perdu** et se retrouvent aujourd'hui déplacées à l'intérieur du camp. En 2021, déjà, plus de 10.000 abris ont été endommagés dans un incendie et le plus grand centre de santé de l'Organisation internationale pour les migrations avait été détruit. Ouvert 24 heures sur 24, il avait aidé plus de 55.000 personnes l'année précédente et sa perte a compliqué la réponse au défi de la pandémie de Covid-19. Cette année, la catastrophe est de nouveau un terrible coup qui exacerbe les besoins humanitaires des réfugiés à Cox's Bazar. Les organisations humanitaires internationales et locales tentent de leur trouver des abris temporaires et de quoi manger. la nourriture se fait de plus en rare à Cox's Bazar. **Faute de financement**, le Programme alimentaire mondial (PAM), qui dépend des Nations unies, vient de **réduire ses rations**. Les dons sont en baisse, il lui manque 125 millions de dollars. C'est la première fois depuis 2017 qu'il diminue son aide, ce qui risque d'avoir des conséquences dévastatrices pour les réfugiés, notamment les enfants, déjà nombreux à souffrir de malnutrition et de troubles de la croissance. Le PAM a annoncé que l'aide alimentaire mensuelle par personne passait de 12 à 10 dollars en mars, avertissant que d'autres coupes pourraient être *"imminentes"* sans un apport financier immédiat. Vingt associations représentant les réfugiés expliquent que si la nourriture manque, cela va augmenter le travail des enfants, les mariages précoces, la prostitution et le trafic de drogue, des maux qui font déjà partie du quotidien sordide de Cox's Bazar. Le rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme en Birmanie parle d'un poids *"sur la conscience de la communauté internationale"*. En privé, des diplomates étrangers ont demandé au gouvernement de Dacca d'autoriser les Rohingyas à travailler à l'extérieur des camps, dans le tourisme ou l'agriculture. Mais au fil des ans, la compassion *"a été remplacée par une rhétorique xénophobe"*. Un titre de la presse locale a comparé la présence des Rohingyas à une *"tumeur cancéreuse"* ; *"Ils volent nos emplois (...) et font honte au Bangladesh"*, accuse le Ayasur porte-parole d'une organisation locale en campagne contre la présence des Rohingyas. Pour l'instant, les autorités ferment les yeux sur les drames des réfugiés. En visite au Bangladesh en août, à la fin de son mandat, l'ex Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de humains s'est dite préoccupée par *"la rhétorique anti-Rohingya croissante"* et que la communauté puisse servir de *"bouc-émissaire"*. En mars, les **Etats-Unis ont** pour la première fois **déclaré officiellement que la minorité des Rohingyas avait été victime d'un génocide perpétré par l'armée birmane** en 2016 et 2017. Et en juillet, la **Cour internationale de justice**, plus haute instance juridique de l'ONU, s'est estimée compétente **pour juger une accusation de génocide** des Rohingyas contre la Birmanie.

JORDANIE

A une dizaine de kilomètres de la frontière avec la Syrie, **en plein cœur du désert jordanien, 80 000 réfugiés vivent** à Zaatari, une immense ville de tôles. La majorité des habitants du camp sont originaires de Deraa, dans le sud de la Syrie, berceau de la contestation au régime de Bachar el-Assad en 2011. 20 000 enfants en exil sont répartis dans les 32 écoles du camp, où ils suivent le programme d'éducation jordanien. « *Quand on est arrivé, il n'y avait pas d'écoles. Au bout d'un an ou deux, la situation s'est améliorée, des écoles ont été installées dans des préfabriqués* ». Un jeune de 23 ans, est arrivé adolescent à Zaatari. Il refuse de prendre le risque de rentrer à Deraa : « *Ça fait dix ans qu'on se dit qu'on va revenir et qu'on est toujours là. Moi, si je ne devais pas faire mon service militaire, je serais rentré. Même si la situation en Syrie n'est pas meilleure qu'ici, je serais revenu. Mais si j'y retourne, ils vont m'arrêter à la frontière et me forcer à rejoindre l'armée.* » Ici, **le temporaire est devenu permanent** pour des exilés depuis dix ans : « *J'aimerais rentrer en Syrie. Chacun doit pouvoir vivre dans son pays. Mais où est-ce que je pourrais revenir ? Ma maison a été détruite. Et comment je pourrais y vivre ? Mon fils a été tué pendant la guerre. Et il n'y a pas de sécurité là-bas* ». « *Si la sécurité revient en Syrie, notre maison est toujours debout. On a gardé les clés de la maison.* » Un adolescent, **ne se souvient pas de son pays**. Réfugié au **camp depuis dix ans**, il a grandi sous un toit en tôle avec ses parents et ses cinq frères et sœurs. Quelques 20 000 enfants nés à Zaatari depuis le début de la guerre constituent **désormais une nouvelle génération** de Syriens avec, pour seul horizon, l'exil.

PAKISTAN

La crise économique dévastatrice que traverse le pays est l'une des principales raisons pour expliquer **la hausse des départs, souvent clandestins, vers l'étranger**.

L'économie pakistanaise souffre depuis des années et a besoin de financements extérieurs. Ses réserves de change sont en chute libre et suffisent à peine à couvrir trois semaines d'importations. Les inondations catastrophiques de 2022 ont aggravé la crise, faisant des millions de déplacés et causant plus de 30 milliards de dollars de dommages et de pertes économiques. L'inflation atteint près de 30 % et le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire a doublé, touchant 14,6 millions de Pakistanais, selon les chiffres de l'ONU. La Banque mondiale estime que jusqu'à 9 millions de personnes supplémentaires pourraient tomber dans la pauvreté suite aux inondations. Plus d'un cinquième des 220 millions de Pakistanais vivait **déjà sous le seuil de pauvreté** avant cette catastrophe climatique. Dans l'industrie du textile, environ 7 millions de travailleurs auraient perdu leur emploi à cause de la hausse des coûts de production et de la diminution des exportations. Le Pakistan a annoncé la semaine dernière que la Chine avait approuvé une facilité de crédit de 700 millions de dollars. Islamabad est également en pourparlers avec le FMI pour obtenir le versement d'un prêt d'un milliard de dollars, sur les 6,5 milliards de renflouement convenus en 2019. Mais les politiques des institutions internationales risquent d'aggraver la crise si elles exigent des mesures d'austérité en échange de prêts. Pour combler son déficit, le gouvernement pakistanaise a déjà augmenté les prix du carburant et de l'électricité, supprimé des subventions et augmenté les impôts. L'ancien ministre des Finances, appelle le gouvernement à lancer des projets de développement pour stimuler l'économie et créer des emplois. Selon lui, en construisant des maisons et des routes, le Pakistan peut empêcher des millions de personnes de sombrer dans la pauvreté, notamment les jeunes. Un ouvrier de 42 ans vivant dans la province du Pendjab, confirme que **les Pakistanais tentent désespérément de quitter le pays** à cause du manque d'opportunités économiques. Lui-même a essayé de partir en Italie en 2015. Il explique que *"les travailleurs ne gagnent rien alors qu'ils triment plus de douze heures par jour. Ils se disent que pour le même travail en Italie ou dans un autre pays occidental, ils pourront gagner d'importantes sommes d'argent, ce qui pourra aider leur famille". "Les gens continueront à risquer leur vie à la recherche d'un travail à l'étranger."* La leader du Parti des travailleurs Awami à Lahore, insiste sur les **millions de jeunes sans emploi qui "tentent de migrer illégalement vers les pays européens, en se laissant entasser dans des conteneurs par des passeurs ou en embarquant sur des bateaux surchargés, ce qui donne lieu à des tragédies comme**

page29

celle qui s'est produite en Italie." Le ministère des Affaires étrangères a affirmé que **20 ressortissants pakistanais se trouvaient sur le bateau** qui a chaviré au large de l'Italie. Seize ont survécu, mais quatre sont toujours portés disparus.

AFRIQUE

CORNE D'AFRIQUE

Alors que la sécheresse dans la Corne de l'Afrique entre dans une sixième saison des pluies sans pluie, des centaines de milliers de personnes continuent d'être déracinées de leurs foyers à la recherche de sécurité et d'assistance, a indiqué mardi l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

COTE D'IVOIRE

Les **145 ressortissants ivoiriens**, dont 45 femmes et plusieurs jeunes enfants, des familles avec leurs enfants, avaient embarqué samedi 4 mars 2023 à Tunis à bord d'un vol d'Air Côte d'Ivoire. L'avion a atterri à Abidjan vers 18h10. À sa descente, **les rapatriés** ont été accueillis par le Premier ministre, la ministre des Affaires étrangères et plusieurs membres du gouvernement. Les traits tirés après ces longues heures de vol, certains avaient à peine un sac ou une petite valise. Aucune embrassade. Aucune famille n'avait fait le déplacement. Ces rapatriés devaient d'abord passer par plusieurs étapes administratives : être identifiés par des policiers, interrogés par la Direction de la surveillance du territoire (DST), puis répertoriés par les services d'état civil, pour enfin atterrir entre les mains des équipes médicales. Une fois toutes ces vérifications validées, direction le centre de transit aménagé à l'Institut de la jeunesse et des sports de Marcory. Ils bénéficient d'une prise en charge médicale et psychologique, mais aussi en vue de la réinsertion professionnelle. Tous les profils sont présents au centre : des jeunes, mais aussi des personnes beaucoup plus âgées. À ce stade, les autorités cherchent à identifier les besoins de ces personnes pour les accompagner au mieux dans leurs projets. *"Il faut déjà faire du profilage, connaître aussi des qualifications déjà, surtout les orientés vers l'accompagnement qui pourra le mieux assurer leur insertion. Ça peut être des formations, du financement de projet, des stages, des contrats de travail avec les entreprises qui nous soumettent leurs offres"*, explique l'administrateur adjoint à l'agence Emploi Jeunes. Ces personnes séjournent dans ce centre pendant deux à trois jours, durant lesquels ils bénéficient aussi d'une prise en charge psychologique, une étape importante pour aborder le retour en famille après plusieurs années passées à l'étranger. Ils recevront ensuite chacun un pécule de 160 000 francs CFA (environ 244 euros) qui devraient leur permettre de regagner leur famille dans les prochains jours. L'Union des Ivoiriens de Tunisie salue toutes ces mesures d'accompagnement. Mais son président attire l'attention sur l'ampleur des besoins en Tunisie : *"Nous sommes presque 5 000 Ivoiriens sur le territoire tunisien et nous avons présentement des compatriotes qui dorment dans des champs d'olive et qui n'ont pas d'abri parce qu'ils ont été chassés des maisons. Nous demandons à l'État [ivoiren] de discuter avec l'État tunisien pour que ces personnes-là puissent venir facilement à l'ambassade pour se faire enrôler."* Des personnes, qui ont bien du mal à se déplacer et donc à s'enrôler à cause des tracasseries subies au quotidien. Les autorités ivoiriennes entendent lever cette difficulté. *"L'État a mis en place tous les moyens financiers nécessaires pour que quand ils sortent des villes de la Tunisie, ils soient accueillis à l'ambassade et qu'ils soient connus dans des camps où ils sont remis en sécurité et pris en charge également par l'État"*, explique le directeur général de la Diaspora. *En plus, on est en train de mettre en place un dispositif de convoyage qui va consister à aller les chercher à l'intérieur du pays pour les emmener vers la capitale parce qu'on sait que c'est parfois difficile pour certains de regagner la capitale, car il y a des tracasseries."* Quatre autres rotations sont programmées cette semaine pour rapatrier de Tunisie des Ivoiriens qui souhaitent rentrer chez eux. Pour l'heure, les autorités consulaires ont recensé 1 600 personnes volontaires pour rentrer en Côte

d'Ivoire. Pour le moment, cinq rotations sont prévues. À Tunis, les autorités ivoiriennes continuent de recenser les personnes souhaitant rentrer dans leur pays.

ETHIOPIE

Au cours des quatre dernières semaines, quelque **100.000 Somaliens sont arrivés dans la zone éthiopienne** de Dolo, dans la région de Somali, pour échapper aux affrontements et à l'insécurité dans la ville de Laascaanood, dans la région de Sool. *« La plupart d'entre eux sont des femmes, des enfants - dont beaucoup arrivent non accompagnés - et des personnes âgées »*. *« Beaucoup arrivent en état de choc, racontant des histoires d'êtres chers perdus pendant la fuite ou tués dans le conflit. Certains sont arrivés blessés »*. Les familles nouvellement arrivées s'abritent dans des écoles et d'autres bâtiments publics, tandis que d'autres n'ont d'autre choix que de dormir dehors. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), les nouveaux arrivés ont un besoin urgent de nourriture, de dépistage nutritionnel, d'eau, d'abris, de soins médicaux et d'articles de secours. Des articles de première nécessité, tels que des matelas, des couvertures, des moustiquaires, des ustensiles de cuisine et des biscuits à haute teneur énergétique, leur sont fournis. La distribution de nourriture devrait bientôt avoir lieu, alors que l'approvisionnement en eau et les abris restent des défis majeurs. Ces exilés arrivent dans une région isolée et fortement touchée par la sécheresse. Il faut deux jours de route aux équipes du HCR et à ses partenaires sur des routes sèches et sablonneuses pour atteindre les personnes nouvellement arrivées de Laascaanood. Les services de santé, les écoles et les autres services dans les trois zones accueillant les réfugiés sont très limités, avec seulement un hôpital, une école et deux forages pour l'approvisionnement en eau au centre opérationnel. *« Les familles nouvellement arrivées disent qu'elles veulent la paix et pouvoir rentrer chez elles. Jusqu'à ce que cela soit possible, le soutien à cette intervention d'urgence est essentiel »*. Malgré ces difficultés, le gouvernement éthiopien a pourtant gardé ses portes ouvertes et les communautés d'accueil ont accueilli ces familles, partageant avec elles ce qu'elles avaient. À ce jour, quelque 30.000 personnes ont déjà été enregistrées. Des bureaux de protection ont été mis en place pour identifier rapidement les personnes vulnérables et les orienter vers des services. Des programmes d'aide à la recherche et à la réunification des familles ont été mis en place. L'Éthiopie, un pays qui accueille depuis longtemps des réfugiés, est confrontée à une situation humanitaire qui s'aggrave avec le conflit et la sécheresse qui ont provoqué des déplacements internes à grande échelle ces dernières années. Malgré l'augmentation des besoins, l'opération du HCR en Éthiopie a été parmi les moins financées l'année dernière. Face à cette nouvelle urgence, l'Agence onusienne appelle à un soutien financier supplémentaire pour répondre aux besoins urgents de ces réfugiés somaliens nouvellement arrivés.

GUINEE

Le 1er mars 2023 à Conakry, 49 femmes, mari, enfants, malades, les premiers Guinéens rapatriés de Tunisie ont atterri. À la descente de leur avion affrété spécialement par les autorités, ils ont été accueillis par le président de la transition. Ils ont pu regagner leur pays, une semaine après les propos jugés racistes du chef de l'état tunisien, sur les migrants d'Afrique subsaharienne. *"Je suis très contente de retourner dans mon pays. J'en avais vraiment besoin. On a été agressés là-bas. Parfois, ils viennent, ils tapent à notre porte et ils s'enfuient, juste pour nous faire peur. On ne sort pas, même pour aller chercher à manger. Quand vous sortez, on vous cogne avec des cailloux. On nous dit : 'Quittez le pays ! La Tunisie, c'est pour les Tunisiens !'". Ils m'ont tout « enlevé pendant trois jours. Ils ont cassé ma maison. On a dormi moi, ma femme et mes enfants, on a dormi dans la rue pendant trois jours. C'était tellement difficile..." "Ma fille a un acte de naissance tunisien. Malgré ça, on n'a pas pu rester."* Le ministre des Affaires étrangères a fait le voyage avec les rapatriés : *"Nous mettons un pont aérien en place. C'est le premier convoi qui est venu et il y aura encore d'autres convois jusqu'à ce que tous les Guinéens reviennent à la maison. Nous avons appliqué exactement la doctrine du chef de l'État : un Guinéen à l'extérieur est égal à tout le peuple de Guinée."*

SOMALIE

« *Les autorités du Somaliland et du Puntland, respectivement, estiment qu'entre 154.000 et 203.000 personnes ont été déplacées par les combats* ». Ancien territoire britannique, le Somaliland a déclaré son indépendance de la Somalie en 1991, un acte non reconnu par la communauté internationale. Cette région somalienne de 4,5 millions d'habitants a connu une relative stabilité tandis que le reste de ce pays de la Corne de l'Afrique était en proie à l'insurrection islamiste des shebab. « *Les combats à Las Anod, dans la région contestée du Soul, sont entrés dans leur cinquième semaine, et des combats violents ont été signalés à la périphérie de la ville le 6 mars, selon les autorités locales citées par les médias* », a précisé OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies), rappelant que « *la communauté internationale continue d'appeler à une résolution pacifique des combats* ». Selon l'agence, des responsables de l'hôpital général de Las Anod ont fait état de 80 morts et de 451 blessés, répartis entre cette structure et trois autres de la ville. L'identité des victimes n'a pas été précisée. « *Les hôpitaux ont été endommagés, ce qui compromet l'accès aux soins essentiels pour les blessés* ». Une mission d'évaluation inter-agences qui s'est rendue dans le district de Qurilugud le 26 février 2023 a constaté que les autorités locales estiment qu'environ 600 familles (4 200 personnes) en provenance de Las Anod sont arrivées au cours des dix jours précédant la visite. Le district accueille environ **30.000 déplacés** internes dont 24.000 personnes déplacées par le conflit de 2010 et 6.000 personnes touchées par la sécheresse actuelle.

TUNISIE

"L'un de nos membres - un Malien - a été attaqué, mercredi [22 février 2023], vers 2 heures, par des jeunes Tunisiens à son domicile, à Tunis [...] Un autre a été jeté du premier étage de son bâtiment par son bailleur", rapporte un responsable de l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (AESAT). Le président a soutenu, le 21 février 2023, que l'immigration clandestine en Tunisie relevait d'une *"entreprise criminelle (...) visant à changer la composition démographique de la Tunisie"*. Les autorités ont averti : toute personne **qui hébergerait des personnes étrangères sans carte de résidence** ou déclaration au commissariat violerait la loi. L'avertissement vaut aussi pour les **employeurs qui font appel à des travailleurs étrangers** non déclarés. Il accuse l'opposition d'être entre les mains de l'étranger et les ONG d'œuvrer pour des intérêts étrangers". Par cette prise de parole, la Tunisie est passée, en quelques heures, "d'un racisme de groupe sur les réseaux sociaux à **un racisme d'État**", analyse le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES). Le président cherche à créer *"un nouvel ennemi pour les Tunisiens"* afin **d'éviter d'être désigné comme responsable de la grave crise économique** que traverse le pays. *"Depuis 2021, et même avant, la Tunisie s'enfonce dans une crise sociale et économique profonde, avec même des pénuries de produits essentiels comme le lait ou le café. La dénonciation de l'étranger sert aussi à masquer ça"*. *"Dans ce contexte, le maillon faible, c'est les migrants subsahariens"*, souvent accusés de prendre les emplois des Tunisiens. Pourtant, la crise économique en Tunisie est telle qu'elle touche aussi bien les jeunes Tunisiens que les Subsahariens. Les départs illégaux vers l'Italie sont au plus haut depuis un an et la Tunisie a le plus grand mal à donner des gages de son action pour contenir **cette immigration vers l'Europe** à ses partenaires européens. L'hostilité affichée du chef de l'État envers les migrants en situation irrégulière pourrait aussi être un moyen de **tenter d'affermir sa position** sur la question.

Les étudiants africains figurent parmi les personnes visées par les propos du président. Aussi, l'AESAT leur a vivement recommandé de rester chez eux. L'organisation dénonce l'hypocrisie des autorités sur la présence de migrants sans-papiers dans le pays. *"Oui, certains étudiants sont en situation irrégulière en Tunisie mais il est très difficile d'obtenir le titre de séjour ici"*. *"Pour obtenir un titre de séjour étudiant, il faut trois documents : une attestation d'inscription à l'université, une attestation de paiement de l'année universitaire et un contrat de bail. Mais les bailleurs refusent souvent de donner ce document parce qu'ils ne veulent pas payer de taxes sur les revenus de la*

location". *"Même quand on va au poste de police avec tous les documents nécessaires pour demander les titres de séjour, il y a des actes de racisme intolérables"*. De nombreux patrons cherchent à maintenir les migrants dans une situation irrégulière *"pour les exploiter"*. *"En Tunisie, le secteur informel représente 30 % de l'emploi des Tunisiens. C'est encore plus chez les Subsahariens. Et des acteurs convergent pour que perdure ce système [...] qui leur permet de payer la main d'œuvre moins chère"*. L'économie informelle tunisienne pourrait donc pâtir à court terme de la vague d'hostilités visant les personnes originaires d'Afrique subsaharienne. Beaucoup ont déjà choisi de quitter le pays.

L'ambassade de Côte d'Ivoire a lancé une campagne de recensement de ses ressortissants souhaitant rentrer au pays. L'ambassade du Mali propose également à ses ressortissants de s'inscrire pour un *"retour volontaire"*. L'ambassade du Cameroun a, elle aussi, indiqué, dans un communiqué, que ses ressortissants pouvaient se *"rapprocher de la chancellerie pour tout besoin d'information ou procédure dans le cadre d'un retour volontaire"*.

Des Tunisiens tentent de les aider en organisant des collectes. Une tunisienne et son **association aident une centaine de personnes**, dont des migrants en sit-in depuis deux jours, devant l'organisation internationale pour les migrations. *"La situation, elle, est très alarmante. Elle est très alarmante et elle peut dégénérer rapidement. Alors, j'entends et je comprends très bien que les gens sont contraints d'appliquer la loi. Mais c'est un peu court comme analyse. On peut donner un peu de temps aux personnes pour s'organiser. On peut leur donner une trêve parce qu'il fait froid, et on ne peut pas jeter des familles à la rue. Ça, c'est vraiment affligeant, parce qu'il y a des bébés en très bas âge qui sont à la rue avec les températures qu'il fait"*. Des gestes de solidarité passent par le bouche-à-oreille et les réseaux sociaux, afin d'aider à la fois les migrants en attente d'un rapatriement chez eux et ceux qui restent cloîtrés sans pouvoir aller au travail. *"Pour les personnes mises à la rue, malheureusement, il faut des repas prêts. Pour les personnes qui sont chez elles, de la viande des pâtes, du riz, des féculents... Des choses pour tenir, surtout qu'il fait un peu froid. Et puis, du lait pour les bébés, des couches et des lingettes, des produits d'hygiène intime..."*

Dans la nuit du jeudi 23 février 2023, une foule d'hommes a attaqué les occupants d'un foyer pour réfugiés de la communauté LGBTQ subsaharienne, dans un quartier du nord de Tunis. Coups, insultes et blessures à l'arme blanche : les habitants du foyer disent avoir vécu une nuit d'effroi. Une trentaine de personnes, dont au moins 6 détenteurs d'une carte de réfugié auprès des Nations Unies, ont été arrêtées le soir même. Quelques jours plus tôt, lundi 20 février, un autre foyer pour réfugiés LGBT avait subi un assaut similaire dans un quartier du centre-ville de Tunis. Aujourd'hui, la plupart des anciens résidents du foyer se sont retrouvés à la rue, où s'entassent à 15 dans un appartement en construction. Nous avons tous peur, nous ne sortons plus de chez nous. Le président du comité IDAHO (International Day Against Homophobia), une ONG qui lutte contre l'homophobie en Afrique francophone, et, à distance, tente d'apporter une aide juridique et légale aux victimes de cette vague de répression en Tunisie. Lorsqu'il y a des arrestations de ce type, l'IDAHO cherche à savoir si c'est lié à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Beaucoup de personnes ont été arrêtées alors qu'elles sont réfugiées, mais la police confisque leurs papiers, parfois leurs passeports, et les déchire. Les propos de la présidence rendent les choses complètement différentes et très dangereuses. Les taxis, lorsqu'ils prennent comme passager un homme noir, l'emmènent directement au poste de police.

La Tunisie prend des mesures en faveur des étudiants et migrants subsahariens

Face à la **contestation des ONG** ou de l'Union africaine, qui a **condamné des déclarations "choquantes"**, les autorités tunisiennes ont décidé *"de délivrer des cartes de séjour d'un an aux étudiants ressortissants de pays frères africains pour faciliter leur séjour et leur permettre de renouveler périodiquement leurs documents"*. Ou encore de *"prolonger les attestations de résidence de trois à six mois"*. Une mesure qui concernera les personnes venant de nombreux pays subsahariens comme la Côte d'Ivoire, qui bénéficient d'une exemption de visa de trois mois à l'entrée

en Tunisie. Actuellement, environ 21 000 Subsahariens sont recensés officiellement en Tunisie. Près de **300 Maliens et Ivoiriens** ont été rapatriés, samedi 4 mars 2023, par leurs pays. Et selon la Côte d'Ivoire, environ **1 300 personnes**, sur les 7 000 que compte la communauté ivoirienne en Tunisie, ont **demandé un retour volontaire**. Ces opérations de rapatriement ont été rendues difficiles à cause des amendes que devaient régler les ressortissants subsahariens en situation irrégulière. Selon la loi tunisienne, la pénalité monte à 80 dinars (25 euros) par mois de séjour irrégulier. La Tunisie, afin de "*faciliter les opérations de retour volontaire dans un cadre organisé et en coordination avec leurs missions diplomatiques*", a donc annoncé que les candidats au retour volontaire seraient "*exemptés*" de l'amende car pour certains, elle dépassait les 1 000 euros. Pour les ressortissants qui n'ont pas d'ambassade à Tunis, un campement a été improvisé devant le siège de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) où les personnes dorment dans des conditions insalubres. En réponse, les autorités informent : renforcer l'accompagnement et l'assistance sanitaire et sociale aux migrants par l'intermédiaire du Croissant-Rouge, mais continuer de "*lutter contre toutes les formes de traite humaine et l'exploitation des migrants irréguliers*" avec une intensification des contrôles. Pour les victimes d'agressions, un numéro vert a été mise en place pour les "*résidents des pays frères africains*" afin qu'ils puissent "*signaler toute violation à leur rencontre*". Le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur annonce la mise en place **d'un pont aérien avec la Tunisie** pour faciliter le retour au bercaïl de ses ressortissants qui le désirent. Plus **de 140 sénégalais** veulent rentrer. Quelque **800 Sénégalais** sont enregistrés par les autorités consulaires **sur le terroir tunisien**. La communauté sénégalaise en Tunisie est composée essentiellement "*d'étudiants, de femmes qui font le travail de nounous et des hommes multitâches*".

AMERIQUE

COLOMBIE

Quelque 1,7 million de Vénézuéliens ont immigré en Colombie depuis la crise politico-sociale qui secoue leur pays ces dernières années. En 2021, Bogota a décidé de les régulariser en leur donnant un visa temporaire pour dix ans. Cela a permis aux exilés d'avoir accès aux services de base. En Colombie, les sans-papiers n'ont en effet pas accès aux services de base. En cause : le manque d'accès au travail formel dans les mêmes conditions que les Colombiens. « Comme les migrants travaillent de manière informelle pour avoir une source de revenus, ils ne peuvent pas accéder à un logement, à une alimentation décente, à des vêtements, à la santé et à l'éducation ». ONU s'est félicitée de la décision de Bogotà d'accorder un statut de protection temporaire aux Vénézuéliens comme une mesure facilitant leur intégration. « *La Colombie nous apprend à voir la migration comme une opportunité* », a de son côté affirmé l'ambassadrice de l'Union européenne en Colombie.

USA

Des **enfants migrants forcés de travailler** dans des usines, des abattoirs, sur des chantiers, des champs agricoles, parfois de nuit. Ils ont 15, 16 et même, dans certains cas, à peine 12 ans d'après la centaine d'interviews effectuées. La grande majorité des enfants viennent de pays d'Amérique Centrale et sont arrivés seuls sur le territoire américain. Ils sont censés aller vivre avec des proches ou bien être placés dans des familles d'accueil. En principe, ils vont à l'école, mais certains doivent de l'argent aux mafias de passeurs qui leur ont fait traverser la frontière. D'autres sont poussés au travail par les gens qui les accueillent. Et puis, il y en a aussi qui veulent simplement envoyer de l'argent à leurs familles n'ayant pas réussi à passer la frontière. Un grand nombre de mineurs non accompagnés sont concernés. Cela concerne **une vingtaine d'États** américains au moins. Et dans des usines qui appartiennent ou travaillent pour **des entreprises et des marques**

connues comme les chaînes de supermarchés Whole Foods, Walmart, Target ou encore General Motors et Ben and Jerry's. Cela montre l'étendue du phénomène. Au cours de la dernière année fiscale aux États-Unis, le ministère du Travail a identifié 835 entreprises ayant fait travailler 3 800 enfants en infraction aux lois et a observé une hausse de 26 % des enfants embauchés spécifiquement sur des postes dangereux. Des Démocrates exigent des explications avant le 1er avril 2023. Ils réclament un **renforcement des contrôles dans les usines, les chantiers**. Ils veulent aussi des contrôles plus stricts des familles d'accueil dans lesquelles ces enfants sont placés pour être sûrs qu'ils ne seront pas exploités. Le nombre de mineurs employés illégalement dans le pays a bondi de 69% depuis 2018. Selon le *New York Times*, c'est en partie lié à l'augmentation du nombre de mineurs sans papiers non accompagnés qui arrivent à la frontière sud. On comptait plus de 130 000 personnes l'année dernière, trois fois plus qu'il y a cinq ans. Les agences chargées de ce travail **se sont défendues** en expliquant que face au nombre important d'enfants entrés seuls aux États-Unis, elles essayaient de privilégier la vitesse, parfois au détriment des contrôles obligatoires, pour **ne pas laisser les mineurs dans des centres surpeuplés**.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20230306-aux-%C3%A9tats-unis-des-milliers-d-enfants-migrants-exploit%C3%A9s-par-des-industriels-peu-scrupuleux>

TEMOIGNAGE

Immigration. Le grand déni

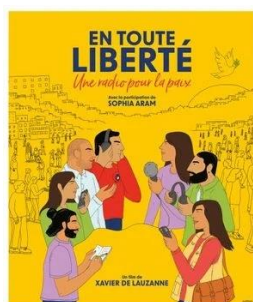
Le seuil, 192 pages, sortie 3 mars 2023



François Héran, Professeur au Collège de France sur la chaire « Migrations et sociétés », François Héran anime l'Institut Convergences Migrations. Il a écrit son nouveau livre *Immigration. Le grand déni (Seuil)* dans l'urgence. Une réaction presque épidermique au retour inopiné du thème de l'immigration dans le débat public. « *On avait tellement d'autres choses en tête, le climat, la guerre en Ukraine... Ce n'était absolument pas le premier des sujets dans les sondages* ». Dans un contexte marqué par les crispations identitaires de la droite et de l'extrême droite sur le sujet et à quelques semaines du projet de loi immigration présenté par Gérald

Darmanin, le sociologue et démographe de 70 ans assume : ce livre est une tentative de remettre les choses à plat. Il est écrit à destination des responsables politiques qui multiplie, selon lui, les contre-vérités. Par un étrange paradoxe, ceux qui s'imaginent que la France ferait face à un « tsunami » migratoire, par la faute des politiques, de l'Union européenne ou des juges, sont également convaincus que la migration est une anomalie dont la France pourrait se passer. On grossit l'immigration pour mieux la dénier. Pour dissiper ces illusions, il faut en revenir aux faits. Oui, la population immigrée a progressé en France depuis l'an 2000, mais moins que dans le reste de l'Europe. Non, notre pays n'a pas pris sa part dans l'accueil des réfugiés. La hausse vient d'abord de la migration estudiantine et économique, tandis que la migration familiale a reculé. En exposant les enjeux de la loi Darmanin de 2023, en rappelant combien la frontière est mince entre séjour régulier et séjour irrégulier, ce livre propose une approche résolument nouvelle de la question migratoire.

<https://www.seuil.com/ouvrage/immigration-le-grand-deni-francois-heran/9782021531145>



En toute liberté - Une radio pour la paix

En toute liberté est un documentaire de Xavier de Lauzanne qui fait partie d'une série de trois longs-métrages documentaires sur la reconstruction de l'Irak et de la Syrie.

Voilà un film qui permet de voir sous un nouveau jour les journalistes, qui montrent qu'après la guerre qui a provoqué de nombreux exilés, il est possible de se reconstruire en re créant des liens. Des mots pour la paix.

https://www.senscritique.com/film/en_toute_liberte_une_radio_pour_la_paix/54502137

La mode vient d'Afrique

Né à Freetown en 1990, il aide sa mère et sa grand-mère à vendre des tissus sur les marchés locaux. C'est là que naît son amour pour la mode et les différentes étoffes. *"Je suis tombé dedans assez rapidement. Les textures, les couleurs, les coupes, les formes, c'était un enchantement permanent pour mes yeux d'enfants. Je voyais ces femmes coudre, couper, donner des formes à des morceaux de tissus. C'était comme si on inventait en permanence des pièces uniques, ça m'a fasciné dès le premier jour"*. La violence quotidienne et la guerre civile rongent le pays, l'insécurité grandit et les représailles du pouvoir en place sur les opposants sont sans répit. A 10 ans, sa famille décide de l'envoyer en Gambie chez des proches pour qu'il soit en sécurité, et qu'il puisse avoir une vie plus stable. Depuis la Gambie, il parvient à obtenir un statut de réfugié avec le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) valable au Royaume Uni. *"À 16 ans, j'ai pu partir en Angleterre"*. Il intègre la prestigieuse école d'arts et de design, la Central Saint Martins de Londres, l'une des très rares écoles dans ce domaine dont les frais de scolarité ne sont pas exorbitants. élève dynamique, très sociable. Il cherche constamment à apprendre et à échanger avec les autres étudiants venant d'horizons divers et variés. *"J'ai rapidement remarqué qu'Ib' - son surnom - voulait accumuler le plus de savoirs et de connaissances possible, et qu'il était une véritable éponge"*, cite son ancien professeur de design. *"Il a cet esprit, cet appétit d'apprendre encore et toujours, et il a aussi toujours eu la volonté de montrer sa créativité artistique avec une influence de chez lui, des couleurs, des matières et des coupes de vêtements que l'on fabrique dans l'Ouest de l'Afrique"*. Dès la fin de son cursus en 2012, il entre directement chez Stella McCartney. Dior vient ensuite l'approcher, et il travaille avec la maison française, avant de passer par Burberry, puis par Louis Vuitton. Ses créations font les couvertures des plus grands magazines de mode du monde : Vogue États-Unis, Vogue Italie, British Vogue, mais aussi le New York Times, et Fashion Edition. Le jeune Sierra Léonais devient alors le designer et le conseiller attitré du créateur Abloh, directeur artistique et fondateur de Off-White. Il le conseille sur les matériaux, les coupes, apportant en permanence une touche africaine dans ses créations. En 2021, Kamara devient le rédacteur en chef du magazine de mode et design Daze. En novembre 2021, Abloh meurt. Cinq mois plus tard, la maison Off-White décide de nommer Kamara à la tête de la création et du design de la marque. Il s'inspire d'Abloh pour lancer la première collection, et rend hommage à son ancien mentor. *"C'est quelqu'un qui n'oublie jamais ses prédécesseurs, ses mentors, les gens qui l'ont aidé à en arriver où il en est aujourd'hui"*, précise, l'une des travailleuses de Off-White. La jeune étoile montante de la mode est l'un des plus talentueux designers de sa génération, mais possède un élément, une philosophie de vie qui ne changera jamais : ses terres d'origine et le continent africain. ***"L'Afrique, c'est mon cœur, c'est ma source d'inspiration, d'imagination, de création, et c'est un trait, une touche permanente dans mon travail dans ma vie. C'est mon âme qui s'exprime comme cela, avec un amour infini"***.

Les oubliés

Né en 1989, après être sorti ingénieur de l'École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications, il suit des cours de **composition musicale** et d'écriture à Manufacture Chanson à Paris. Auteur-compositeur-interprète originaire de la Creuse, **Gauvain Sers est choisi par Renaud** pour faire la première partie de sa tournée. Entendu à la fin d'un cercle de silence, il chante « **les oubliés** », dans son album « Ta place dans ce monde ». En voici les paroles.

<https://www.youtube.com/watch?v=s9vbuvaIWoc>

<p>Pas facile ce matin De se voir dans la glace Sans songer aux gamins Aux mômes qui boivent la tasse Juste là à nos pieds Sur nos côtes ensablés Là où quand on y pense On passe toutes nos vacances</p>	<p>Au pays des lumières Y a plus d'interrupteurs Notre phare dans la mer N'était qu'un leurre</p>
<p>Parcours du combattant Pour en arriver là Le passeur, les truands Les regards vers le bas Dans nos fauteuils en cuir S'il y avait ce courage Y aurait rien à écrire Y aurait plus de naufrage</p>	<p>Au pays des lumières Faut changer l'éclairage Pour que nos ministères Voient le carnage</p>
<p>Si par chance ils arrivent Dans leurs bateaux de fortune À rejoindre la rive, à décrocher la lune Y a des gens pour brandir Encore cette phrase immonde On n'peut pas accueillir Toute la misère du monde</p>	<p>Au pays des lumières Tout ces slogans m'écœurent On retourne en arrière Et ça fait peur</p>
<p>C'est bien d'humanité Dont ici nous parlons Quelles que soient les idées Les points de vue, l'opinion Aux larmes citoyens Faudrait se mettre à leur place Pour pouvoir le matin Se regarder dans la glace</p>	<p>Au pays des lumières Il n'est jamais trop tard Pour que nos réverbères Deviennent des phares</p>